

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JANVIER 2009**SOMMAIRE**

INSTALLATION D'UNE CONSEILLÈRE MUNICIPALE	9
<i>Madame le Maire</i>	10
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2008	11
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2008	12
Alain BAUDIN	13
<i>Madame le Maire</i>	13
RECUEIL DES DÉCISIONS L. 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES	14
Marc THEBAULT	18
Frank MICHEL	18
Bernard JOURDAIN	18
<i>Madame le Maire</i>	19
Marc THEBAULT	19
<i>Madame le Maire</i>	19
Bernard JOURDAIN	19
<i>Madame le Maire</i>	19
Marc THEBAULT	19
Bernard JOURDAIN	19
<i>Madame le Maire</i>	19
Marc THEBAULT	20
<i>Madame le Maire</i>	20
Nathalie SEGUIN	20
Guillaume JUIN.....	21
<i>Madame le Maire</i>	21
Nathalie SEGUIN	21
Jean-Claude SUREAU.....	21
<i>Madame le Maire</i>	22
Frédéric GIRAUD.....	22
<i>Madame le Maire</i>	22
Marc THEBAULT	22
<i>Madame le Maire</i>	23
<i>Madame le Maire</i>	23
Jacqueline LEFEBVRE.....	26
Alain BAUDIN.....	27
Sylvette RIMBAUD	28
Amaury BREUILLE	28
Pascal DUFORESTEL	29
Guillaume JUIN.....	30
Jérôme BALOGE	30
Frank MICHEL	31
Frédéric GIRAUD.....	31
Alain BAUDIN.....	32
<i>Madame le Maire</i>	32
Jacqueline LEFEBVRE.....	32
<i>Madame le Maire</i>	32
Jacqueline LEFEBVRE.....	33
Jean-Louis SIMON.....	33
Amaury BREUILLE	33
Pascal DUFORESTEL	33

<i>Jean-Claude SUREAU</i>	34
<i>Madame le Maire</i>	34
RÉGIME INDEMNITAIRE ATTRIBUÉ AUX ELUS - MISE À JOUR DU TABLEAU DES BÉNÉFICIAIRES AU 1ER FÉVRIER 2009	36
<i>Elisabeth BEAUVAIS</i>	39
COMMISSIONS MUNICIPALES - DÉSIGNATION DES MEMBRES - MODIFICATION	40
DÉSIGNATION DANS LES ORGANISMES EXTÉRIEURS - COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE NIORT (CAN) - MODIFICATION	41
DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE - CONSEILS DE QUARTIERS - MODIFICATION	42
ADHÉSION À L'ASSOCIATION SOL	43
<i>Elisabeth BEAUVAIS</i>	47
<i>Jean-Pierre GAILLARD</i>	47
<i>Elisabeth BEAUVAIS</i>	47
<i>Nathalie SEGUIN</i>	47
<i>Madame le Maire</i>	47
FINANCEMENT DU NOUVEAU CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS PRINCIPAL DE NIORT - APPROBATION D'UNE CONVENTION À SOUSCRIRE AVEC LE S.D.I.S.	48
<i>Marc THEBAULT</i>	53
<i>Madame le Maire</i>	53
<i>Alain BAUDIN</i>	53
<i>Madame le Maire</i>	53
CESSION PAR LA VILLE DE LA PARCELLE HL N° 101 AU SDIS POUR LA CONSTRUCTION DU NOUVEAU CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE NIORT (C.I.S.)	54
<i>Frédéric GIRAUD</i>	57
RÉMUNÉRATION D'UN RÉGISSEUR GÉNÉRAL	58
<i>Nicolas MARJAULT</i>	59
MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS	60
<i>Jérôme BALOGE</i>	62
<i>Jean-Louis SIMON</i>	62
AVENANT N°4 À LA CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LE COS ET LA VILLE DE NIORT	63
MARCHÉ DE PRESTATIONS DE TÉLÉCOMMUNICATIONS. APPEL D'OFFRES - APPROBATION DU DOSSIER DE CONSULTATION - LANCEMENT DE LA CONSULTATION	65
BUDGET 2009 - VOTE DES CRÉDITS PAR ANTICIPATION	66
<i>Alain BAUDIN</i>	72
<i>Amaury BREUILLE</i>	72
FOIREXPO 2009 - TARIFS DES SPECTACLES	73
GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDÉE À LA SEMIE POUR LA CONSTRUCTION DE DIX MAISONS INDIVIDUELLES RUE DE L'AÉRODROME À NIORT, DESTINÉES À LA LOCATION AUX SAPEURS POMPIERS DU SDIS	75
GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDÉ À HABITAT SUD DEUX SÈVRES POUR LA CONSTRUCTION DE 11 LOGEMENTS RUE DES ORS À NIORT, OPÉRATION DE RENOUVELLEMENT URBAIN 'LES NARDOUZANS'	80
ZAC POLE SPORT - GARANTIE D'EMPRUNT DE 2 000 000 EUROS SUR 3 ANS POUR LE FINANCEMENT DES AMÉNAGEMENTS À EFFECTUER PAR LA SEM DEUX-SEVRES AMENAGEMENT - CRÉDIT AGRICOLE	85

Bernard JOURDAIN 87

ZAC POLE SPORTS - GARANTIE D'EMPRUNT DE 800 000 EUROS SUR 3 ANS POUR LE FINANCEMENT DES AMÉNAGEMENTS À EFFECTUER PAR LA SEM DEUX-SEVRES AMENAGEMENT - DEXIA88

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS OEUVRANT DANS LE DOMAINE DE LA DÉFENSE 90

PROJETS FÉDÉRATEURS DES CLASSES A.P.A.C. - PARTICIPATION DE LA VILLE - ANNÉE 2009 94

CLASSES DE DÉCOUVERTES SANS NUITÉE - PARTICIPATION DE LA VILLE - ANNÉE 2009 . 108

CLASSES DE DÉCOUVERTES AVEC NUITÉES - PARTICIPATION DE LA VILLE - ANNÉE 2009114

DÉSAFFECTATION DU LOGEMENT DE FONCTION SIS 21 A RUE EDMOND PROUST 117

PARC DES EXPOSITIONS - CENTRE DE RENCONTRE - GRATUITÉ POUR LE LIONS CLUB VAL DE SEVRE 118

PARC DES EXPOSITIONS - GRATUITÉ POUR LE LIONS INTERNATIONAL VAL DE SEVRE... 119

PARC DES EXPOSITIONS - GRATUITÉ POUR LA CROIX ROUGE 120

<i>Elisabeth BEAUVAIS</i>	121
<i>Jean-Claude SUREAU</i>	121
<i>Dominique BOUTIN-GARCIA</i>	121
<i>Jean-Claude SUREAU</i>	121
<i>Madame le Maire</i>	121
<i>Alain BAUDIN</i>	121
<i>Madame le Maire</i>	121
<i>Jean-Claude SUREAU</i>	122

CENTRE DE RENCONTRE ET DE COMMUNICATION - SALON INVERSÉ DES ACHATS GÉNÉRAUX 123

***Jean-Claude SUREAU*..... 124**

AVIS SUR UNE DEMANDE DE DÉROGATION AU REPOS HEBDOMADAIRE DOMINICAL POUR LA SOCIÉTÉ ALTIMA COURTAGE 125

<i>Christophe POIRIER</i>	126
<i>Frank MICHEL</i>	126
<i>Elisabeth BEAUVAIS</i>	126
<i>Madame le Maire</i>	126
<i>Christophe POIRIER</i>	126
<i>Madame le Maire</i>	126

SUBVENTIONS POUR LE DISPOSITIF D'AIDE À L'UTILISATION DU PATRONAGE LAÏQUE . 127

Nicolas MARJAULT..... 128

SUBVENTIONS À DES ASSOCIATIONS POUR DES PROJETS À CARACTÈRE SPORTIF 129

Michel GENDREAU..... 136

UTILISATION DES INSTALLATIONS ET ÉQUIPEMENTS SPORTIFS PAR LE LYCÉE HORTICOLE DÉFINISSANT LES CONDITIONS FINANCIÈRES D'UTILISATION 137

SUBVENTION AUX CENTRES SOCIOCULTURELS ET À L'ENSEMBLE SOCIOCULTUREL NIORTAIS - ACOMPTE..... 139

SUBVENTION À L'ASSOCIATION 'ENSEMBLE SOCIOCULTUREL NIORTAIS' ANIMATIONS PÉRI SCOLAIRES 150

ETUDE CIRCULATION CENTRE VILLE DE NIORT - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA CAN 156

Jacqueline LEFEBVRE..... 157

Amaury BREUILLE 157

Frank MICHEL..... 157

PRUS - VERSEMENT DES SUBVENTIONS À HABITAT SUD DEUX-SÈVRES POUR L'ANNÉE 2009158

PRUS - DÉPÔT DE DEMANDE DE SUBVENTION POUR HUIT OPÉRATIONS AU 1ER SEMESTRE 2009 163

Josiane METAYER..... 165

PROJET DE RÉNOVATION URBAINE ET SOCIALE - PROGRAMME D'ACCESSION SOCIALE À LA PROPRIÉTÉ - VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AUX FUTURS ACQUÉREURS DES MAISONS À 110 000 EUROS - AVENANT SIMPLIFIÉ N°1 À LA CONVENTION ANRU 166

Frédéric GIRAUD..... 171

Bernard JOURDAIN 171

Madame le Maire 171

PRUS - CONVENTION DE GESTION URBAINE DE PROXIMITÉ - MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION DU 8 DÉCEMBRE 2008..... 172

Josiane METAYER..... 174

Madame le Maire 174

Elisabeth BEAUVAIS..... 174

Madame le Maire 174

Dominique BOUTIN-GARCIA..... 174

Madame le Maire 174

Dominique BOUTIN-GARCIA..... 174

Madame le Maire 174

PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES - AVIS SUR LES MODALITÉS DE LA CONCERTATION MISE EN PLACE DURANT L'ÉLABORATION DU PPRT SIGAP OUEST 175

Nicole GRAVAT..... 180

OPAH RU DANS LE CENTRE ANCIEN - AVENANT N°1 À LA CONVENTION PARTENARIALE 181

Frank MICHEL..... 191

RENOUVELLEMENT DE CONVENTIONS DE MISE À DISPOSITION EN VUE D'UNE UTILISATION PARTAGÉE AU PROFIT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE NIORT 192

Frank MICHEL..... 205

INDEMNITÉ D'ÉVICTION DUE AU GAEC BOUSSANTIN SUITE À L'ACQUISITION DE LA PARCELLE HL N° 55 - RECTIFICATION 206

ALIGNEMENT RUE DE LA MIRANDELLE : ACQUISITION DE LA PARCELLE ZX N° 132 (RÉGULARISATION) 208

ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN RUE DE PIERRE POUR RÉSERVE FONCIÈRE EN VUE DE LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX..... 209

<i>Elsie COLAS</i>	211
<i>Frank MICHEL</i>	211

ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN POUR RÉALISATION D'UNE JONCTION PIÉTONNIÈRE ENTRE L'IMPASSE NICOLAS POUSSIN ET L'IMPASSE DE L'HOMETROU (SECTION AH N° 598)212

RUE SAINTE-CATHERINE : ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN POUR ALIGNEMENT (CX N° 364) 214

VENTE DE DIVERS IMMEUBLES AUX ENCHÈRES PUBLIQUES..... 216

<i>Frank MICHEL</i>	222
<i>Jérôme BALOGE</i>	222
<i>Frank MICHEL</i>	222
<i>Madame le Maire</i>	222

PROCÉDURE DE MISE EN VENTE DE LA VILLA ROSE..... 223

<i>Frank MICHEL</i>	226
<i>Madame le Maire</i>	226
<i>Frank MICHEL</i>	226
<i>Jacqueline LEFEBVRE</i>	226
<i>Nicolas MARJAULT</i>	227
<i>Frank MICHEL</i>	227
<i>Alain BAUDIN</i>	227
<i>Madame le Maire</i>	228

PARTICIPATION POUR CRÉATION DE VOIES ET RÉSEAUX - BOULEVARD BAUDELAIRE... 229

PARTICIPATION POUR VOIRIE ET RÉSEAUX - RUE DES JUSTICES/MARÉCHAL LECLERC 234

PARTICIPATION POUR VOIRIE ET RÉSEAUX - AVENUE SAINT-JEAN D'ANGÉLY..... 237

CONVENTION DE FACTURATION DES CHARGES ET FRAIS DE FONCTIONNEMENT CONCERNANT L'IMMEUBLE DÉNOMMÉ 'BÂTIMENT B' DU CENTRE DU GUESCLIN ENTRE LA VILLE DE NIORT ET LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE NIORT..... 240

<i>Frank MICHEL</i>	245
---------------------------	-----

ILÔT ATLANTIQUE - EXTENSION DU RÉSEAU DE CHAUFFAGE COLLECTIF - CONVENTION ENTRE LA VILLE DE NIORT ET HABITAT SUD DEUX-SÈVRES ET DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRÈS DU CONSEIL GÉNÉRAL..... 246

CHANTIERS D'INSERTION - CONVENTION CADRE ENTRE LA VILLE DE NIORT ET LA MIPE - AVENANT N° 2 249

<i>Marc THEBAULT</i>	251
<i>Jean-Claude SUREAU</i>	251
<i>Madame le Maire</i>	251
<i>Jean-Claude SUREAU</i>	251

CHANTIERS D'INSERTION : AIRE DE CAMPING-CAR, GROUPE SCOLAIRE PAUL BERT, STADE RENÉ GAILLARD - CONVENTIONS ENTRE LA VILLE DE NIORT ET LA MIPE..... 252

<i>Marc THEBAULT</i>	253
<i>Frank MICHEL</i>	253
<i>Madame le Maire</i>	253

STADE DE CHOLETTE - ECLAIRAGE DU TERRAIN - PROCÉDURE ADAPTÉE - SIGNATURE DU MARCHÉ 254

RESTRUCTURATION DE L'HÔTEL DE VILLE - DEUXIÈME PHASE - APPEL D'OFFRES - APPROBATION DES MARCHÉS DE TRAVAUX - LOTS 1, 2, 3, 4, 6, 7, 8 ET 9..... 255

MARCHÉS DE TRAVAUX NEUFS, GROSSES RÉPARATIONS ET ENTRETIEN 2009 À 2012 - APPEL D'OFFRES - APPROBATION DES MARCHÉS : LOTS 8 ET 9 257

MARCHÉS DE TRAVAUX - CESSIION DE SOCIÉTÉ - AVENANTS 259

Madame le Maire 264

PROCES-VERBAL

[RETOUR SOMMAIRE](#)

DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES



PROCES-VERBAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 19/01/2009

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine RENAUD-PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU -

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Michel GENDREAU - M. Patrick DELAUNAY - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIN - Mme Françoise BILLY - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Emmanuelle PARENT - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN -

Secrétaire de séance : Mme Annick DEFAYE -

Excusés ayant donné pouvoir :

- Bernard BARE donne pouvoir à Marc THEBAULT
- Julie BIRET donne pouvoir à Frédéric GIRAUD

Excusés :

Conseillers :

Mme Nathalie BEGUIER -

SEANCE DU 19 JANVIER 2009

n° C-20080005

SECRETARIAT GENERAL**INSTALLATION D'UNE CONSEILLÈRE MUNICIPALE**

Madame le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Mesdames, Messieurs,

L'article L.270 du Code électoral dispose : « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le Conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit ».

Compte tenu de la démission de Madame Geneviève RIZZI, Madame Maryvonne ARDOUIN venant sur la liste immédiatement après Monsieur Hüseyin YILDIZ, dernier élu, est appelé à la remplacer au sein de l'Assemblée Municipale.

Je déclare donc Madame Maryvonne ARDOUIN installée dans sa fonction de Conseillère municipale.

Madame le Maire de Niort,
Députée des Deux-Sèvres

Geneviève GAILLARD

Madame le Maire

Bonsoir à tous. J'ai le plaisir d'installer à notre Conseil municipal une nouvelle élue, Madame Maryvonne ARDOUIN, en remplacement de Madame Geneviève RIZZI. Je lui souhaite beaucoup de réussite dans l'exercice de son mandat d'élue municipale, et parallèlement, je souhaite également, une bonne réussite à Madame Geneviève RIZZI, Conseillère générale, dans l'exercice de ses fonctions électives.

Je déclare donc Madame Maryvonne ARDOUIN installée dans ses fonctions de conseillère municipale.

PROCES-VERBAL

SEANCE DU 19 JANVIER 2009

n° Pv-20090000

SECRETARIAT GENERAL**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2008**

Madame le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Le procès-verbal est soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Madame le Maire de Niort,
Députée des Deux-Sèvres

Geneviève GAILLARD

SEANCE DU 19 JANVIER 2009

n° Pv-20090001

SECRETARIAT GENERAL**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2008**

Madame le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Le procès-verbal est soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Madame le Maire de Niort,
Députée des Deux-Sèvres

Geneviève GAILLARD

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Alain BAUDIN

J'ai vu qu'il y avait eu un problème technique et que toute une partie de mon intervention sur le budget supplémentaire n'a pas été mentionnée. Je voulais simplement vous dire que cette intervention était écrite donc je souhaiterais la communiquer de manière à ce qu'elle puisse figurer dans son intégralité si cela est possible.

Madame le Maire

Oui cela sera fait, ça me paraît tout à fait normal.

PROCES-VERBAL

SEANCE DU 19 JANVIER 2009

n° Rc-20080009

SECRETARIAT GENERALRECUEIL DES DÉCISIONS L. 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALESMadame le Maire expose :
Mesdames et Messieurs,

1.	L-20080668	AMERU OPAH RU - Contrat de prestation de service avec l'association POUR L'INSTANT	360,00 € TTC	4
2.	L-20080695	AMERU OPAH RU - Avenant 1 au contrat de cession du droit d'exploitation de spectacles	250,00 € TTC	8
3.	L-20080664	DIRECTION SYSTEMES INFORMATION TELECOMMUNICATIONS AVENANT N ° 2 au marché de 'Prestations d'Edition Laser, de Mise sous Pli et d'Archivage Electronique des Documents Edités' passé avec la Société INFOLAC et enregistré par la Préfecture des Deux-Sèvres le 28 décembre 2007	/	10
4.	L-20080707	DREMOS Assurances - Signature des contrats	7 455,80 € TTC	12
5.	L-20080671	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES Formation du personnel - Convention passée avec SOCOTEC - Participation de 8 agents au stage 'conduite en sécurité des engins de chantier-catégorie 4'	1 650,48 € TTC	14
6.	L-20080672	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES Formation du personnel - Convention passée avec la société SQLI - Participation d'un agent au stage 'urbanisation du système d'information : enjeux et méthode'	1 650,48 € TTC	16
7.	L-20080684	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES Formation du Personnel - Convention passée avec le CNFPT Poitou Charentes - Participation de 16 agents au stage 'gestion différenciée des espaces verts'	2 340,00 € nets	18
8.	L-20080693	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES Formation du personnel - convention passée avec la chambre de commerce et d'industrie des Deux-Sèvres - Participation de 28 agents à la formation 'préparation à l'habilitation du personnel non électricien'	3 840,00 € exo de TVA	20
9.	L-20080649	ENSEIGNEMENT L'HERBE D'OR - Convention réglant l'organisation d'un spectacle 'La soupe au loup' pour l'école primaire Agrippa d'AUBIGNE	216,00 € TTC	22

10.	L-20080660	<i>ESPACES VERTS ET NATURELS</i> Aménagement des Venelles de Tartifume Missions SPS Phase Réalisation - Tranche Conditionnelle	1 278,23 € TTC	24
11.	L-20080665	<i>ESPACES VERTS ET NATURELS</i> Fourniture et livraison d'une rempoteuse mécanique - Signature du marché	29 772,73 € TTC	26
12.	L-20080683	<i>ESPACES VERTS ET NATURELS</i> Aménagement paysager du cimetière de la Broche : signature du marché de fourniture et de plantation de haies et d'arbres	22 883,07 € TTC	28
13.	L-20080699	<i>ESPACES VERTS ET NATURELS</i> Aménagement du lavoir de Surimeau : travaux de rénovation du puits	3 331,67 € TTC	30
14.	L-20080623	<i>DIRECTION DES FINANCES</i> Modification de l'objet de la Régie de Recette pour l'Aérodrome	/	32
15.	L-20080687	<i>DIRECTION DES FINANCES</i> Souscription d'un prêt Financement Collectivités Locales de 6 millions d'euros auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la Ville de Niort	souscription d'un prêt	34
16.	L-20080653	<i>PARC EXPO FOIRE</i> Foirexpo 2009 - marché avec Gaillard Décors	60 996,00 € TTC	36
17.	L-20080670	<i>PARC EXPO FOIRE</i> Parc des Expositions - Acquisition de quatre pieds à treuil	6 625,84 € TTC	38
18.	L-20080674	<i>PARC EXPO FOIRE</i> Parc des Expositions - Acquisition véhicule électrique et remorque	Marché évalué à : 18 240,61 € TTC pour le véhicule électrique GOUPIL G3 et 5 114,02 € TTC pour la remorque GOUPIL	40
19.	L-20080698	<i>PARC EXPO FOIRE</i> Foirexpo 2009 - Marché entre la Ville de Niort et Idées en Scène	49 000,00 € HT	42
20.	L-20080675	<i>LOGISTIQUE ET MOYENS GENERAUX</i> Fourniture d'un véhicule utilitaire équipé d'un bras de remorquage (véhicule fourrière)	69 368,00 € TTC	48
21.	L-20080685	<i>LOGISTIQUE ET MOYENS GENERAUX</i> Fourniture, installation et mise en service d'une station privative de distribution de Gaz Naturel Véhicules (GNV) au Parc Municipal de Niort	76 735,34 € TTC	50
22.	L-20080702	<i>LOGISTIQUE ET MOYENS GENERAUX</i> Acquisition d'une Machine à mettre sous Pli	8 355,44 € TTC	52
23.	L-20080673	<i>PATRIMOINE BATI ET MOYENS</i> Centre équestre - Mise à niveau de la carrière compétition	8 295,45 € TTC	54
24.	L-20080677	<i>PATRIMOINE BATI ET MOYENS</i> Haut de la Brèche - Appareils publics : contrat de fourniture d'énergie électrique	/	55

25.	L-20080680	<i>PATRIMOINE BATI ET MOYENS</i> Espace CAMJI - Création et installation d'une signalétique lumineuse	15 000,00 € TTC	57
26.	L-20080681	<i>PATRIMOINE BATI ET MOYENS</i> Patronage laïque - Amélioration et restructuration des locaux - Validation de l'Avant Projet Détaillé	/	58
27.	L-20080686	<i>PATRIMOINE BATI ET MOYENS</i> Friche Boinot - Diagnostic avant projet	11 362,00 € TTC	59
28.	L-20080696	<i>PATRIMOINE BATI ET MOYENS</i> Groupe scolaire Paul Bert - Contrat de location de compteur à GRDF	Coût annuel estimé à 822,35 € TTC	60
29.	L-20080697	<i>PATRIMOINE BATI ET MOYENS</i> Les Halles - Reprise de l'étanchéité du parvis nord	6 731,09 € TTC	61
30.	L-20080691	<i>URBANISME ET AFFAIRES IMMOBILIERES</i> Bail commercial entre la Ville de Niort et Monsieur Meschut Alain ALKIR	Loyer fixé à 280,00 €/mois	63
31.	L-20080694	<i>URBANISME ET AFFAIRES IMMOBILIERES</i> Acquisition dans le cadre du droit de Prémption Urbain du bien SIS 459 Avenue de Limoges, Section HK 97 Propriété de la SAS COUQUEBERG	340 000 € conforme à l'avis du Domaine + frais d'agence de 15 000 €	65
32.	L-20080645	<i>VIE CULTURELLE ET ASSOCIATIVE</i> Contrat de prestation de service - exposition ZARCO	1 500,00 € TTC	67
33.	L-20080688	<i>VIE CULTURELLE ET ASSOCIATIVE</i> Achat de prestation de service - Creation lumière exposition Zarco	1 000,00 € TTC	69
34.	L-20080710	<i>VIE CULTURELLE ET ASSOCIATIVE</i> Audit, diagnostic et préconisations relatifs au fonctionnement de l'association caritative 'L'Anneau de l'Espoir'	16 409,12 € TTC	73
35.	L-20080662	<i>VOIRIE CIRCULATION ROUTIERE</i> Aménagement de la Rue de la Boule d'Or - Missions SPS Phase Conception et Réalisation	Marché évalué à 1 549,80 € TTC dont : Sous total phase conception : 136,75 € TTC et sous total phase réalisation : 1 413,05 € TTC	75
36.	L-20080667	<i>VOIRIE CIRCULATION ROUTIERE</i> Fourniture et livraison de matériel de signalisation lumineuse tricolore pour mise aux normes de feux tricolores - Signature du marché	71 170,37 € TTC	77

37.	L-20080700	<i>VOIRIE CIRCULATION ROUTIERE</i> Aménagement de la rue de Cholette - 1ère tranche - Déplacement réseaux BTA par l'agence SEOLIS SIEDS - Signature du devis	11 116,34 € TTC	79
-----	------------	--	-----------------	----

LE CONSEIL ADOPTE

Pour : 44
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 1

Madame le Maire de Niort,
Députée des Deux-Sèvres

Geneviève GAILLARD

PROCES-VERBAL

Marc THEBAULT

Il y a deux dossiers sur lesquels je souhaiterais avoir des éclaircissements.

En premier, je trouve, en ce qui concerne l'acquisition dans le cadre du droit de préemption urbain du bien sis 459 Avenue de Limoges, propriété de la SAS COUQUEBERG, que c'est un dossier qui mérite, puisqu'on est dans le périmètre de la ZAC et du pôle Sport, un peu plus que trois lignes dans un recueil de décisions et je souhaiterais savoir, dans la mesure où la ville préempte, si cela empêche l'installation d'une autre entreprise. Concernant ce bâtiment, je crois savoir que c'est l'ancien « Prime Fruit ». Quel usage la ville souhaite t-elle faire de ce bâtiment qui est quand même acquis pour la somme de 355 000 €, frais d'agence compris ? Et je crois savoir qu'il y a également un projet d'acquisition sur des bâtiments voisins, alors je voudrais savoir plus globalement quel est le sens de votre politique économique sur cet espace où il y a déjà un certain nombre d'entreprises existantes. Je voudrais également savoir si vous allez mettre fin à la surtaxe qui empêche tout développement des entreprises existantes. Et enfin troisième question : est ce que vous allez revoir le périmètre de la ZAC ? Je pense bien entendu à une entreprise qui est particulièrement concernée, c'est la société MARCIREAU.

Frank MICHEL

La ZAC n'est pas de ma compétence, mais concernant le droit de préemption urbain exercé en haut de l'avenue de Limoges, ce droit n'a pas été délégué à Deux-Sèvres Aménagement dans le périmètre de la ZAC. C'est la Ville de Niort qui exerce ce droit de préemption urbain pour le compte de Deux-Sèvres Aménagement, qui a des orientations d'aménagement de la ZAC.

L'installation d'une entreprise qui voulait acheter ce terrain ne correspondait pas du tout aux orientations d'aménagement. Cependant, des contacts ont été pris avec cet acheteur pour qu'il puisse trouver quelque chose et développer son activité économique, notre but n'étant pas d'empêcher l'activité économique de s'installer mais d'avoir un périmètre de ZAC cohérent par rapport aux orientations, peut-être que d'autres adjoints ou conseillers pourront vous en parler.

Très concrètement, comment ça va se passer ? On va revendre le bien une fois acquis à Deux-Sèvres Aménagement, donc c'est une opération neutre en terme financier pour la ville.

Bernard JOURDAIN

Je voudrais rassurer Monsieur THEBAULT. Madame le Maire a aussi souhaité rencontrer l'ensemble des entreprises qui sont actuellement sur la ZAC pour leur présenter la ZAC et les projets que la mairie souhaite y faire.

Madame le Maire a bien dit aux entreprises qui sont sur place qu'il n'était pas question qu'elles partent de la ZAC mais de tout faire pour qu'elles puissent se développer selon leurs besoins.

Par rapport au bâtiment, la mairie s'est effectivement portée acquéreur, comme l'a dit Frank MICHEL. Et au niveau des terrains, il est prévu de présenter et proposer des terrains complets aux entreprises pour ne pas refaire ce qui a déjà été fait à Mendès France, c'est-à-dire des bâtiments et des parcelles trop grands. On souhaite aussi requalifier l'avenue de Limoges car on a vu que ce bâtiment ne correspondait pas au niveau esthétique à tout ce qui existait sur cette avenue.

Par rapport à l'affaire MARCIREAU, nous rencontrons régulièrement cette entreprise, mais on ne peut pas vous en dire plus pour l'instant.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Madame le Maire

Ce point là, si mes informations sont bonnes, devrait venir en discussion dans la commission des affaires économiques de la Communauté d'agglomération à laquelle, je crois, vous participez. Vous aurez donc aussi toutes les informations, sachant que nous ne voulons pas avoir une entrée de ville totalement incohérente, et vous l'avez bien compris. Nous sommes très attentifs à la manière dont cette ZAC se construit et aux entreprises qui s'y installent avec un cahier des charges qui fait que cette entrée de ville doit être et rester une entrée de ville intéressante et agréable, pour attirer les gens.

Y a t-il d'autres questions ?

Marc THEBAULT

C'est en commission économique que je parlerai de la surtaxe ?

Madame le Maire

Pardon, on ne vous a pas répondu. La surtaxe rentre dans la convention de la ZAC, et donc on ne peut pas revenir sur ce point là pour les entreprises installées, c'est très compliqué. On peut vous faire une note sur le sujet.

Bernard JOURDAIN

Il ne s'agit pas de surtaxe, il faut être bien clair, c'est une participation à la ZAC. On est dans une ZAC, donc l'ensemble des travaux réalisés dans la ZAC figure dans le compte rendu annuel de la ZAC. Quand une entreprise souhaitera s'implanter sur la ZAC, elle devra participer à l'ensemble des frais liés à ces travaux.

Madame le Maire

Dites ce que vous pensez, c'est sûrement par rapport à l'entreprise MARCIREAU que vous dites cela. C'est dans le règlement de la ZAC.

Marc THEBAULT

C'est quand même un problème pour les entreprises existantes sur le secteur.

Bernard JOURDAIN

A partir du moment où on est dans une ZAC, la ville a fait le choix qu'il n'y avait pas de taxe locale d'équipement sur les constructions, mais une participation à la ZAC. On va vous faire une note complète sur les aspects techniques pour que tout le monde puisse comprendre le fonctionnement de la ZAC. Il n'y a pas de surtaxe : à partir du moment où les entreprises participent à la ZAC, par rapport aux bâtiments qu'elles peuvent construire, elles payent forcément des participations parce qu'on leur amène l'assainissement, l'électricité, parfois le haut débit, mais elles ne paieront pas la taxe locale d'équipement.

Madame le Maire

Je vous propose d'arrêter sur le sujet, parce que c'est effectivement assez compliqué. Je pense que la meilleure des solutions est de faire une note sur le sujet.

Marc THEBAULT

La note c'est bien, résoudre les problèmes c'est mieux.

Le second dossier, c'est le n°34, audit, diagnostic et préconisations, relatif au fonctionnement de l'association caritative « l'Anneau de l'Espoir ».

Je ne sais pas, à titre personnel, si le message sera bien perçu à un moment où les enjeux de solidarité sont très sensibles. Toutefois, je partage avec vous la nécessité d'une mise à plat des problématiques que peut rencontrer l'association qui intervient dans tous les domaines d'activités de l'entraide sur Niort et c'est donc important. Je crois qu'il faut bien faire le distinguo d'une part entre la gestion de l'entité et l'ensemble des bénévoles qui travaillent pour l'association, qu'il s'agit de ne pas décourager.

J'ai eu l'occasion de rencontrer les différentes associations dont « l'Anneau de l'Espoir » mais aussi le secours catholique, le secours populaire entre autres. Est-ce qu'il ne serait pas possible, au-delà de la complexité nationale dans le domaine de l'action caritative pour les différentes associations de faire face aux besoins locaux en coordonnant l'action des différentes associations, pour être encore plus efficace en matière de solidarité ? Est-ce qu'on ne pourrait pas tout simplement, à travers le CCAS par exemple, avoir une initiative en ce sens ? Voilà une proposition que je souhaitais faire sur ce dossier.

Madame le Maire

Je vais vous répondre en disant qu'on n'a pas attendu votre proposition pour le faire, puisqu'aujourd'hui, Nathalie va en parler, c'est bien ce que nous avons engagé comme travail au niveau du CCAS, par rapport à toutes les associations caritatives. Vous savez que tout ça avait déjà été envisagé il y a une bonne dizaine voir une quinzaine d'années et qu'on s'était heurté, à ce moment là, au fait que les associations caritatives elles-mêmes avaient beaucoup de réticences à vouloir rentrer dans une démarche commune. Je pense que demain nous n'aurons plus le choix de faire autrement, c'est tout l'objet de la démarche que nous avons entreprise. Mais si Nathalie SEGUIN veut en dire quelques mots, elle pourra le faire tout à l'heure.

Par ailleurs, évidemment, toutes les précautions sont prises par rapport à l'audit dont vous venez de parler. Il est juste question de savoir comment les choses se passent au niveau du travail des bénévoles, ou de la façon dont sont gérées les choses au sein de cette association « l'Anneau de l'Espoir ».

Nathalie SEGUIN

Je vais répondre sur deux points. Tout d'abord, le travail de coordination des directions des associations caritatives, c'est tout simplement l'objet de la charte alimentaire qui est en cours de réactualisation avec notre nouvelle équipe, il y a des réunions hebdomadaires à la mairie avec nos partenaires, et nous avons commencé un travail d'état des lieux, de mise à plat du fonctionnement des différentes associations caritatives.

Nous avons commencé, mais je dirais aussi que nous continuons le travail qui a été fait puisqu'un certain nombre de données sont en notre possession, puisque des contacts avaient été pris avec certaines de ces associations, donc nous allons clôturer ce travail là.

Parmi les points qui sont en travail dans cette charte alimentaire, il est également prévu d'aller à la rencontre des associations caritatives, que le comité de pilotage se déplace au sein de ces associations pour mieux les connaître, mieux connaître leur travail, mieux connaître les bénévoles également.

Nous nous interrogeons également sur les circuits qui amènent aux préconisations de ces différents partenaires vers les associations caritatives, et là ça nous amène plus vers un travail de fond, en terme d'action sociale.

Nous réfléchissons aussi à l'installation d'une antenne de la banque alimentaire sur Niort pour répondre aussi aux engagements que nous avons pris pendant la campagne et éviter les déplacements nombreux et intempestifs sur Parthenay, alors qu'il pourrait y avoir un point sûr de centralisation sur Niort, ça c'est le travail que nous menons avec la banque alimentaire qui est aujourd'hui très contente de trouver des interlocuteurs à Niort.

Nous travaillons aussi sur l'axe formation des bénévoles, ce qui nous semble effectivement important. Il y a beaucoup de bonne volonté en matière d'action sociale, mais encore faut-il qu'elle soit étayée de compétences professionnelles pour pouvoir accueillir ce public, parfois en grande difficulté.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Et pour ce qui concerne l'association « l'Anneau de l'Espoir », le cabinet que nous avons sélectionné était aujourd'hui même présent dans nos locaux, nous avons un comité de pilotage et nous avons lancé l'audit. Le Président Directeur Général du cabinet a pu rencontrer Madame le Maire cet après-midi et ce matin avec les services, j'étais à l'association « l'Anneau de l'Espoir » pour prendre un premier contact, et cet après-midi le cabinet d'audit commençait sur place son travail de diagnostic auprès de cette association.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés des suites de ce travail, nous en avons pour un trimestre à peu près.

Guillaume JUIN

J'en profite pour compléter ce que vous avez évoqué tout à l'heure, chère collègue, c'est vrai que par rapport à la charte alimentaire, lorsqu'elle avait été signée il y a quelques années avec l'ancienne mandature, elle se limitait et elle se limite toujours, d'après ce que j'entends, à l'alimentaire. Ça me semble important de poursuivre ce travail plus globalement, au-delà de l'alimentation, par rapport à ce que vous avez évoqué tout à l'heure au niveau du professionnalisme des bénévoles, car on rentre dans un monde, au niveau associatif, où on doit de plus en plus se professionnaliser, j'en profite pour saluer les cinq associations caritatives. Vous aurez me semble t-il un petit souci avec la banque alimentaire, on avait essayé de créer un lien avec Parthenay, mais il me semble qu'il y a deux associations privilégiées à ce sujet et c'est vrai qu'il est très difficile de faire une sorte d'ingérence par rapport aux associations concernées, il faut y aller par petits bouts, sachant qu'aujourd'hui, depuis quelques années maintenant, l'Etat se désengage totalement de ce problème d'aide de solidarité caritative au niveau national. Si on pouvait avoir l'audit quand il sera terminé, il me semble important de pouvoir le lire.

Madame le Maire

Merci de vos propos. Évidemment, on peut imaginer aller plus loin, et c'est certainement ce que nous ferons par rapport au travail de ces associations, mais il faut bien commencer par quelque chose et je crois qu'une des priorités est de voir comment on peut optimiser l'alimentation pour un certain nombre de personnes, de jeunes, de moins jeunes, de familles entières qui n'ont rien à manger tous les jours. On a commencé par ça, c'est un travail considérable, qui n'est pas terminé. Bien entendu, nous le prolongerons sans doute par d'autres actions.

Nathalie SEGUIN

On est aussi sur une démarche de qualité alimentaire et on a aussi donné comme orientation de mettre en avant tout ce qui touche aux jardins familiaux et on travaille aussi avec Frank MICHEL sur tout ce qui est circuit court etc...., là on converge avec un nouveau partenaire qui est la CAN et qui a aussi donné ces orientations là dans son appel à projet.

Jean-Claude SUREAU

Juste pour signaler que ces associations n'interviennent pas seulement sur le secours alimentaire, elles interviennent aussi sur des champs tels que l'alphabétisation, l'accompagnement social, l'insertion, etc... Je pense que là, il faut quand même qu'on y regarde sérieusement parce que, certes, ce sont des bénévoles qui donnent une grande partie de leur temps et de leur énergie, ceci étant ça nécessite qu'on ait des compétences.

Faire de l'insertion ça ne s'improvise pas, faire de l'accompagnement social non plus.

L'alphabétisation, on a des professionnels qui savent faire, je crois qu'il faut qu'on regarde de très près ce que sont les pratiques, certes il y aura aussi la formation des bénévoles, mais il y a des champs d'activités qui sont occupés par des professionnels et je pense qu'il faudra que l'on privilégie l'intervention de ces professionnels.

Déclaration Gaza

Madame le Maire

En votre nom à tous et au nom des Niortais, je tiens, dans le cadre de l'indignation suscitée par l'offensive israélienne dans la bande de Gaza, à exprimer notre satisfaction du cessez-le feu, avec nos espoirs d'un règlement politique et diplomatique du conflit.

Nous avons une pensée pour les morts civils et militaires dans ce conflit, 1 300, dont 410 enfants côté Palestiniens, 10 militaires et 3 civils côté Israéliens.

Frédéric GIRAUD

En complément du vœu exprimé par Madame le Maire, auquel le groupe des élus communistes et apparentés souscrit tout à fait, je voudrais vous lire un petit message de l'israélienne Eilat MAOZ qui coordonne la coalition des femmes pour la paix et gère une entente en Israël d'une trentaine d'organisations anti-guerre : « Il peut y avoir des millions de manifestations contre la guerre d'Israël dans le monde entier, ce n'est pas pour autant qu'Israël va écouter, mais un million de manifestations pour la paix et une pleine couverture de ce que nous faisons ici en Israël, cela fera peut-être la différence. Nous étions plus de 10 000 manifestants à nous mobiliser pour la paix ce samedi, à Tel-Aviv-Jaffa, et si vous avez des relations, demandez aux médias de commencer à montrer l'opposition israélienne à la guerre, nous ne sommes pas des traîtres ».

J'ajouterai que l'association « Enfants du monde, Droits de l'Homme » dénonce les violations par Israël de nombreux textes internationaux, notamment la convention internationale des droits de l'enfant. Cette association déclare : « les enfants, qui représentent 56% des habitants de la bande de Gaza, sont massivement victimes de l'offensive israélienne et ne bénéficient d'aucune protection, ni de soins adaptés à leurs besoins. Au regard du Droit Pénal international, Israël commet de manière répétée des crimes de guerre ».

L'association « Enfants du monde, Droits de l'Homme », qui se bat depuis 22 ans pour la protection des enfants, demande que les responsables soient poursuivis et jugés en conséquence. « Aujourd'hui nous sommes à plus de 1 300 morts palestiniens, dont 450 au moins sont des enfants. »

Les élus communistes et apparentés de la Ville de Niort demandent une minute de silence pour les enfants de Gaza.

De plus, nous demandons que Marwan BARGHOUTI, Secrétaire général du Fatah, détenu depuis plusieurs années par Israël, ainsi que Eilat MAOZ, militante pacifiste israélienne soient faits citoyens d'honneur de la Ville de Niort, pour la défense de la liberté et la lutte qu'ils mènent pour l'indépendance du peuple palestinien. Je souhaite une minute de silence pour les enfants de Gaza.

Madame le Maire

Ce conflit nous a interpellés, je vous propose effectivement de faire une minute de silence pour les enfants, je crois que c'est important. Néanmoins, nous aurons l'occasion de reparler sûrement de la deuxième proposition de votre intervention, si vous n'y voyez pas d'inconvénient.

Marc THEBAULT

Bien sûr, nous sommes tous légitimement émus par ce que nous voyons à la télévision, mais je souhaiterais, si on fait une minute de silence à la mémoire des enfants tout particulièrement victimes de ces drames et de ces guerres, y associer l'ensemble des enfants victimes des guerres sur l'ensemble de notre Terre, car malheureusement il n'y a pas qu'à Gaza, il y a également dans d'autres parties du monde, notamment en Afrique, au Congo beaucoup d'atrocités commises. Donc associons-nous en mémoire de tous les enfants victimes, bien malgré eux, des guerres des adultes.

Madame le Maire

Je n'y vois pas d'inconvénient. Donc si vous êtes d'accord, nous pouvons faire une minute de silence pour les enfants du monde qui disparaissent au cours de conflits de quelque nature qu'ils soient.

Place de la Brèche**Madame le Maire**

J'ai annoncé, lors des vœux du 5 janvier dernier, le choix d'offrir aux Niortais d'ici 2012, un jardin sur la Brèche invitant au lien social et à la convivialité couvrant un parking souterrain de 530 places. Le 8 janvier dernier, j'ai reçu une lettre ouverte signée de Madame Jacqueline LEFEBVRE, au nom du Groupe d'opposition municipale, me demandant de bien vouloir inscrire à l'ordre du jour du présent Conseil un débat sur le parking de la Brèche et sa capacité d'accueil, et me posant un certain nombre de questions techniques afférentes.

Dans ce courrier, le groupe d'opposition municipale s'étonne au demeurant de ce que cette annonce n'a pas fait l'objet d'un débat préalable au sein du Conseil municipal. Malgré le fait que cette lettre ouverte ne corresponde pas aux formes usuelles pour solliciter une telle discussion au sein de notre assemblée, c'est avec un goût partagé pour le débat démocratique que j'accepte que nous consacrons un moment d'échange à ce sujet en ouverture du présent Conseil municipal.

Permettez-moi cependant une précision : je ne suis pas là pour vous faire un cours de démocratie, il n'en demeure pas moins que les électeurs ont confié à la majorité municipale et à elle seule la charge de conduire les affaires municipales, de mener les travaux d'instruction indispensables, de faire ses choix, enfin de soumettre les délibérations à l'examen de l'ensemble des membres du Conseil municipal, y compris aux élus d'opposition. Au stade où nous en sommes, l'adoption d'aucune délibération n'a été nécessaire concernant l'aménagement du parking de la Brèche. Ne doutez pas que cela viendra. Le débat aura donc lieu en son temps, devant le Conseil mais aussi au sein des commissions, auxquelles je vous invite à participer avec assiduité.

En mars dernier, les Niortais ont porté aux responsabilités la liste que je menais. Notre programme, décliné auprès de tous, comprenait, entre autres, de nombreuses dispositions destinées à rendre notre ville plus attractive. Parmi ces mesures figuraient, notamment, l'amélioration des déplacements urbains, la piétonisation des rues Ricard et Victor-Hugo, le développement des transports collectifs, la rationalisation et le redéploiement de l'offre de stationnement dans l'hyper centre, en réduisant la dimension du parking souterrain de la place de la Brèche et en valorisant ceux qui, aujourd'hui, sont notoirement inutilisés, sous utilisés ou mal utilisés comme par exemple le parking Marcel-Paul.

Je tiens à vous dire tout d'abord que la place de la Brèche n'est qu'un élément parmi d'autres de la politique d'aménagement, de déplacement et de stationnement qu'ont choisi les Niortais.

La réouverture de ce dossier s'imposait à deux titres :

- d'une part, le vote de la DSP, trois mois avant les élections, par une majorité de circonstance laissant à d'autres le soin de sa mise en œuvre et handicapant les marges d'action financière d'une éventuelle nouvelle équipe ;
- d'autre part, notre volonté d'intégrer les conclusions des études d'experts mais aussi de prendre en compte l'ensemble des paramètres, à savoir le Grenelle de l'environnement, le pré diagnostic du Plan de Déplacement Urbain (PDU) voté par le conseil communautaire, et la nécessité d'une offre cohérente en terme de déplacements et de stationnement.

Depuis mars dernier, nous nous sommes donc appuyés sur les études d'experts déjà menées, nous les avons analysées, complétées par un travail important de nos services. Nous avons pu, grâce à ce travail, conforter notre constat selon lequel la jauge de plus de 1 000 places initialement prévue ne s'appuyait sur aucune analyse, ni sur aucun diagnostic, si ce n'est reconduire ce qui existe.

Comme vous me l'avez demandé, ces études sont à votre disposition ici même car je comprends et je partage votre désir d'information. Vous me permettrez en revanche de m'interroger, Mesdames et Messieurs du Groupe d'opposition municipale, sur votre faculté à avoir pu voter la DSP en décembre 2007 sans en avoir eu connaissance.

Par ailleurs, ayant pris soin de consommer du papier pour reproduire ces études, je vous saurais gré d'en faire bon usage, à l'inverse de l'audit financier du cabinet Klopfer, dont un grand nombre d'exemplaires, que vous m'aviez demandés et qui vous étaient destinés, s'impatiente dans une armoire de mon cabinet.

La première de ces études, rendue en mai 2006 et dont vous n'avez visiblement pas eu connaissance stipule que Niort « se situe parmi les villes de 50 à 100 000 habitants les mieux pourvues en places de stationnement en parking barrière avec 2 393 places ». Cette même étude souligne que l'occupation du parking de la Brèche, correspondant aux usagers horaires, est de l'ordre de 500 à 550 places, ce qui signifie, je cite à nouveau que « l'occupation de ce parking en pointe est de 75% ». Les recommandations faites à l'époque sont « le parking de la Brèche représente un ouvrage de capacité très forte pour une ville, a fortiori une ville moyenne comme Niort ». Les conclusions de cette étude ont appelé la réponse suivante de l'ancien magistrat de la ville le 5 mai 2006, je cite « il me paraît nécessaire de peaufiner le calcul des recettes escomptées du futur parking dans sa capacité définitive, c'est-à-dire 1 170 places. Sur ce dernier point, j'ai bien noté que ce parking pouvait être dimensionné à 700 places et que le reste servirait aux super pointes, mais les élus s'étant prononcés sur 1 170 places, c'est la seule hypothèse à retenir et à étudier ».

Je vous laisse seuls juges de la manière dont la jauge du parking de la Brèche en faveur de laquelle vous avez voté en décembre 2007 avait été déterminée.

La deuxième étude (juin 2007) s'inscrit dans le cadre du PDU (pré diagnostic du PDU, dont le scénario a été validé en conseil communautaire en juin 2007) qui recommande, à l'horizon 2018, la suppression de 1 000 places de stationnement en centre-ville, accompagnée évidemment de mesures de transports collectifs et de rationalisation tarifaire. Ce document est à votre disposition, depuis un certain temps déjà, sur le site internet de la CAN.

La troisième étude (septembre 2007) concerne le stationnement résidentiel dans le cadre de l'OPAH-RU dont les objectifs consistent entre autres à offrir un stationnement de qualité aux résidents, à satisfaire en priorité le stationnement de courte durée dans le centre ville et le stationnement longue durée (actifs) dans les parkings ou en périphérie immédiate de l'hyper centre. Cette étude préconise une série de mesures concernant les tarifications sur voirie et en ouvrage ainsi que la mise en stationnement horaire de la Roulière et Biscara.

Au vu de ces études, nous avons pu constater que le projet défini par l'ancienne équipe municipale n'allait pas dans le sens d'un meilleur usage des offres de stationnement en ouvrage existant, que le stationnement en voirie resterait anarchique avec des tarifs incohérents ne permettant pas la rotation indispensable des véhicules pour permettre une bonne irrigation des commerces niortais, que la politique des abonnements était elle aussi incohérente et que l'on n'incluait surtout pas les préconisations du futur PDU dans cette opération.

Par ailleurs, et il est nécessaire de le rappeler, nous avons, dans cette réflexion, tenu compte des nouvelles orientations du Grenelle de l'environnement, ainsi que des perspectives liées à la crise qui peuvent, dans les années qui viennent, changer totalement l'usage par nos concitoyens des véhicules individuels. Nous avons également intégré dans notre réflexion la mesure des travaux déjà réalisés sur la Brèche, les préconisations du PDU, mais aussi les perspectives de développement des transports collectifs à l'échelle de notre territoire et les 4 000 places actuelles de stationnement en centre-ville. Nous n'avons pas oublié non plus dans nos réflexions le déménagement d'un certain nombre de services de l'Etat qui va ramener des salariés en ville, mais aussi différents départs de poids : les étudiants à Noron, le Conseil général à Du Guesclin, et la Sécurité sociale à Bessines. Nous avons également tenu compte des statistiques selon lesquelles 55% des personnes qui viennent à Niort sont des habitants des communes voisines et qu'elles ne se rendent pas toutes en centre-ville. Enfin s'imposaient à nous des considérations techniques liées en particulier à la prévention des inondations (éventuelle construction d'un bassin d'orage, d'un ovoïde...).

Le coût de réalisation du parking à 530 places s'élève à 15 millions d'euros contre 24,6 millions d'euros prévus, soit un différentiel de près de 10 millions d'euros.

Le pôle de stationnement Brèche-Marcel-Paul représente une capacité de plus de 1 000 places.

La mise en valeur du parking Marcel-Paul, que nous avons engagée (70 000 euros en 2008) et qui a déjà permis une augmentation de fréquentation de plus de 30% en neuf mois, sera poursuivie en 2009 pour un montant de 200 000 euros. Son accès sera facilité à la faveur du réaménagement de la rue de la Boule d'or, travaux dont vous me demandez le montant alors que vous l'avez voté lors du conseil municipal du 8 décembre 2008. Le montant de ces travaux est de l'ordre de 170 000 euros.

Les parkings de La Roulière (350 places) et de Biscara (83 places) ne seront plus exclusivement réservés aux abonnés mais seront ouverts au stationnement horaire afin de libérer les places sur voirie pour augmenter la rotation des véhicules et ainsi satisfaire la demande de courte durée pour les clients des commerces.

RETOUR SOMMAIRE

Concernant les implantations de délestage, je vous rappelle qu'elles sont liées au plan de déplacements urbains, c'est-à-dire et pour résumer :

- à l'augmentation de l'offre de transports collectifs sur la totalité du territoire de la commune et de la CAN,
- au développement du covoiturage et du transport à la demande,
- à la mise en place d'autres outils, tels que des plans de déplacement d'entreprises,
- et plus généralement à la capacité qu'auront nos concitoyens à prendre en compte les problématiques énergétiques de demain. Peut être d'ailleurs que seule la baisse de leur pouvoir d'achat les obligera à changer radicalement de comportement. C'est une interrogation à laquelle nul ne peut répondre aujourd'hui. Ni vous, ni moi !

La réflexion est donc en cours pour les parkings et les voiries d'entrée de ville, car les parkings de délestage s'adressent à des Niortais mais aussi à de nombreux habitants hors commune qui viennent travailler à Niort.

Parallèlement, nous travaillons avec la CAN sur les équipements à mettre en place à moyen et long terme sur les axes pénétrants. D'ores et déjà, une étude est menée concernant la route de Coulonges et la route de Nantes. Les premiers résultats ont été présentés au groupe de travail ad hoc incluant les habitants, aucune décision n'est encore prise, contrairement à ce que certains blogs affirment à qui veut bien les lire.

Concernant les navettes, nous travaillons avec la CAN pour proposer trois circuits à court et moyen terme. A l'heure qu'il est, un seul circuit est envisagé pour 2009, il pourrait desservir Boinot, la Mégisserie, les Capucins, Biscara, le Moulin du Milieu, la Roulière, La Brèche, Marcel-Paul, la place Saint-Jean. Le circuit possible de cette navette nous a été fourni vendredi dernier. Le choix n'est pas encore effectif. Le cadencement serait de 10 minutes. Le coût de fonctionnement annuel, avec 2 minibus, serait de 400 000 euros. Nous n'avons pas encore déterminé si cette navette serait gratuite ou non. Pour ma part, je pense que, comme dans la majorité des villes qui en sont dotées, la gratuité est la meilleure solution. Les études de coût, actuellement en cours à la CAN, nous seront présentées sous peu.

Concernant le nombre de places pour les futurs habitants du centre-ville, l'étude OPAH-RU nous montre que la question n'est pas tant de rajouter des places supplémentaires que de développer une politique tarifaire et d'abonnements pertinente.

Le montant des sommes à reverser à la SOPAC suite à la remise en cause du contrat de concession est de 84 000 euros dont 66 000 déjà prévus.

Le montant des honoraires d'architectes est en cours de négociation, je ne peux pas vous donner cette information aujourd'hui car je ne l'ai pas à ma disposition.

Enfin, sur la dernière question concernant l'avis des chambres consulaires, je vais vous lire la lettre en provenance de la CCI, qui m'est parvenue le 14 janvier 2009. « Madame la Députée Maire, lors de la cérémonie des vœux à laquelle vous nous aviez conviés, nous avons notamment pris connaissance de votre décision concernant les parkings de la ville : amélioration des accès du parking Marcel Paul, ouverture au public des parkings de la Roulière et de Biscara, réalisation d'un parking à la Brèche de 530 places. Si nous regrettons que la capacité du parking souterrain de la Brèche ne soit pas d'une taille plus importante dès sa conception, nous comprenons et respectons bien évidemment votre décision, d'autant plus que nous notons avec satisfaction que ce parking réduit sera implanté sur une superficie représentant un peu plus du tiers de la surface disponible. Nous avons suggéré en son temps cette disposition aux services de la mairie, notamment parce qu'elle permettait une éventuelle extension future alors que le projet initial condamnait toute modification ultérieure, ce qui est contraire au principe qui sous-tend la notion de développement durable. Ainsi, si dans quelques années, ce que nous pensons, la capacité de ce parking s'avère insuffisante, il sera alors possible et à moindre frais, de réaliser des places supplémentaires sans dégradations majeures du paysage urbain. Nous avons également noté la réduction du délai de construction de ce nouveau projet, ce qui devrait permettre de limiter les effets néfastes de la période de travaux sur l'activité économique du centre ville. Espérant vivement que ce courrier sera reçu avec l'esprit constructif et partenarial qui nous anime, nous vous prions d'agréer Madame la Députée Maire, l'expression de nos sentiments dévoués ». Quant aux commerçants, je n'ai pas été saisie officiellement, mais j'ai lu dans la presse que les Vitrites de Niort étaient réservées, sans que je puisse savoir aujourd'hui sur quels éléments ils se fondent (étude ou autres). Les commerçants non membres des Vitrites de Niort ne m'ont pas saisie non plus.

Voilà, chers collègues, des réponses précises à vos questions qui témoignent que cette décision s'inscrit dans une vraie démarche de revitalisation du centre-ville permettant une meilleure rotation des véhicules au bénéfice de nos commerçants, de la même façon qu'elle tient compte de la nécessité de pouvoir habiter au centre-ville dans de bonnes conditions. Elle n'occulte pas, mieux, elle est en cohérence avec le plan de déplacements urbains. Elle s'accompagnera d'une politique tarifaire plus pertinente en s'appuyant sur des diagnostics sérieux.

Je finirai en vous disant que notre décision n'a pas d'impact sur le délai de livraison. Comme prévu, les Niortais jouiront d'un parking souterrain en 2011 et du jardin en 2012.

Jacqueline LEFEBVRE

Merci d'abord d'avoir répondu favorablement à cette demande de débat, c'est un dossier d'une réelle importance, d'ailleurs tout ce que vous venez de dire en témoigne, et je pense qu'il était nécessaire que ce débat soit public, en tous cas dans cette enceinte nous n'avons jamais eu autant d'informations que ce soir donc ma demande était pertinente, et je suis donc satisfaite de l'avoir présentée au nom de ce groupe.

Je tiens quand même à vous dire que pour les niortais, le sujet reste une inquiétude, que pour les Niortais il était clos depuis plusieurs mois, puisque la précédente mandature avait procédé à toutes les étapes. Vous avez l'air de dire que les études préliminaires étaient parfaitement insuffisantes, ce n'était pas le sentiment que nous avions, et certains de mes collègues qui sont dans cette enceinte, n'avaient pas non plus témoigné d'inquiétudes sur ces études quant à l'estimation de l'importance de la capacité d'accueil du parking.

La mandature précédente avait désigné les architectes, la consultation des niortais a eu lieu, il y a eu un livre blanc où tout le monde s'est exprimé sur le sujet et la concession avait été attribuée à la SOPAC. Pour les Niortais c'est vrai, le dossier de la Brèche était clos et les travaux étaient lourds, c'était pénible, mais au moins on savait où on allait.

C'est vrai qu'il y a eu une première annonce de votre part sur la réduction de près de 400 places, il y a quelques mois, par rapport au projet initial. Vous avez aussi annoncé une étude en cours parce qu'on vous a demandé où on en était sur ce dossier, parce qu'évidemment, l'impression que nous avions tous, les niortais et nous-mêmes, c'est que les travaux étaient arrêtés.

Il ne se passait plus rien sur la Brèche et vous disiez que le parking allait certainement être modifié puisque vous annoncez un premier chiffre qui n'est pas le chiffre définitif, et c'est effectivement l'annonce que vous avez faite lors de vos vœux qui nous a surpris. Je me suis même permise de vous redemander le chiffre à la fin de votre intervention, il me semblait l'avoir mal entendu, vous me l'avez donc confirmé. C'est vrai que ce chiffre est tombé comme un couperet et ça, je pense que je n'ai pas été la seule à le ressentir de cette façon là, les Niortais ont été choqués et ça a d'ailleurs dû vous remonter aux oreilles que ce chiffre inquiétait les Niortais. Ils n'étaient pas du tout préparés à ça.

Pourquoi 530, c'est la question que tout le monde s'est posée, vous venez de faire un exposé qui veut justifier ce choix, moi je reste encore perplexe sur ce choix de 530 places malgré tout l'exposé que vous venez de faire, parce qu'à la limite, dans la philosophie qui était la vôtre et que vous aviez exprimée lors de votre campagne électorale de vouloir débarrasser le centre ville le plus possible des voitures, on aurait même pu penser qu'il n'y aurait peut-être pas de parking souterrain à la Brèche.

Pour nous, malgré tout ce que vous venez d'exposer, 530 places nous apparaît comme un geste ostentatoire sans portée réelle en terme d'environnement, et lourd de conséquences. Le parking de la Brèche reste un élément primordial pour l'avenir de notre ville, la Brèche est la porte d'entrée du secteur que vous allez piétonner.

Une large majorité adhère à ce sujet et nous aussi, mais à condition qu'il soit réalisé en toute cohérence, c'est-à-dire que tous les éléments soient mis en place avant, en particulier la facilité d'accès et la possibilité de déposer sa voiture en bordure est un élément majeur de réussite. Vous pensez bien que s'il faut faire un effort, on va reculer devant l'effort. Ça c'est une réaction humaine malheureusement, mais c'est comme ça, et si tous les gens se précipitent sur les zones commerciales, c'est qu'on ne fait aucun effort pour aborder le secteur de chalandise.

Ce que nous pensons, c'est que Niort, de par sa topographie et sa dimension, ne peut passer à côté d'un grand parking à l'entrée de son aire commerciale piétonnée. On a la chance d'avoir cet espace là et qu'il soit situé ainsi.

Mais ça ne veut pas dire pour autant qu'on doit négliger la multiplication des modes alternatifs et des modes doux de déplacements. Nous sommes tout à fait acquis au fait qu'il faut préparer d'autres modes de déplacements et que c'est important pour le bien vivre dans la ville. La Brèche, c'est le point de convergence des pénétrantes, d'ailleurs vous dites vous-même qu'on va travailler les pénétrantes et mettre tout un soin à ces voiries.

La Brèche est à la croisée des chemins et elle est facile à trouver, facile d'accès et ça c'est encore extrêmement important quand on espère que le tourisme va se développer. L'implantation de l'Office du Tourisme sur la place va forcément amener un flux de voitures et c'est à souhaiter. Nous souhaitons développer le tourisme, nous savons que du côté touristique on est quand même pas très brillants. Le fait de mettre cette vitrine du tourisme sur la Brèche, qui est une bonne chose, va forcément générer un flux de voitures et les gens vont forcément garer leur voiture là, ils ne vont pas aller se garer à 100, 200 ou 300 mètres de là, ne serait-ce que pour accéder à l'Office du Tourisme. Nous devons faciliter l'arrivée de ces voitures sur la Brèche, faciliter l'arrivée des touristes et faciliter la venue des chalands sur la zone piétonne, c'est une condition de réussite de l'essor économique de ce centre ville.

Certaines enseignes sont appelées à développer leur activité, heureusement il y a des enseignes qui marchent mieux que d'autres et celles là souhaitent se développer, elles risquent de baisser les bras dans la perspective d'un parking a minima, en tous cas c'est ce qu'elles expriment.

Ce choix là risque d'être un frein à l'activité économique, vous avez donné des réponses aux questionnements mais je reste encore perplexe sur une étude d'impact sur la réduction du parking de la Brèche et la dynamique du centre ville piétonné.

Vous n'y avez pas fait allusion et ça me semble tout à fait important parce que le bien vivre et le bon vivre dans la cité, que vous avez beaucoup exprimé dans vos vœux plusieurs fois, il ne peut être efficient que s'il est accompagné d'une dynamique économique. On ne peut pas bien vivre dans la cité si on ne trouve pas de travail et aujourd'hui Niort est une ville sinistrée, avec la CAMIF en particulier, on ne peut pas décider de cela sans être sûr qu'il y a une très bonne adéquation avec la dynamique économique de notre centre ville et de la ville en général.

Construire une ville pour les générations futures, oui, à condition d'avoir des garanties pour son développement économique.

Je suis étonnée d'entendre la réponse de la Chambre de Commerce et d'Industrie parce que ce n'est pas du tout les propos que j'ai pu entendre des responsables économiques et c'est vrai que les Vitrines de Niort, elles, se sont exprimées dans un sens qui est beaucoup plus négatif par rapport à ce dossier et je souhaitais qu'avant de prendre toute décision irréversible, nous puissions les réunir en urgence pour être véritablement sûrs que le choix de votre majorité, soit véritablement le bon, parce que ce n'est pas une polémique politicienne que nous engageons, nous voulons être sûrs que les choix qui sont faits aujourd'hui sont les meilleurs.

C'est vrai que notre ville a construit son essor sur la voiture et c'est vrai qu'on aurait pu profiter de cette spécificité niortaise pour développer l'innovation, pour développer la voiture propre et que ça pouvait d'ailleurs être une idée phare pour notre ville et qu'elle se fasse reconnaître dans cette démarche.

Je vous remercie d'avoir ouvert le débat.

Alain BAUDIN

Comme beaucoup de Niortais, je souhaite aussi vous dire mon étonnement, et même mon interrogation, lorsque nous avons entendu, le 6 janvier dernier, la décision de limiter à 530 le nombre de places de stationnement du parking souterrain de la Brèche.

J'ai bien entendu tous les propos qui ont été tenus et qui semblaient même remettre en cause un certain nombre de choses. Pour moi, c'est un beau projet que nous avons initié dans le cadre de la mandature précédente, et qui prévoyait effectivement une capacité de stationnement de l'ordre de 1 200 places.

Il est vrai que depuis votre arrivée, ce chantier n'a pas beaucoup progressé, maintenant je comprends un peu mieux le temps de la réflexion, mais les niortais et plus particulièrement la population du centre ville, ont hâte de profiter d'un jardin arboré et de pouvoir rallier aisément le haut de la Brèche qui a été achevé avec plusieurs mois de retard et l'esplanade qui, je crois, est appréciée de tous.

Il faut avoir à l'esprit que cet ouvrage sera construit pour plusieurs générations et je ne crois pas que le siècle de demain soit un siècle sans voiture. En effet, pour une large majorité de nos concitoyens, la voiture est synonyme de liberté et d'autonomie dans les déplacements.

Par contre, nous sommes tous conscients que la voiture thermique est polluante, qu'elle est aussi nocive pour notre environnement, néanmoins, je crois qu'il faut être pragmatique et réaliste. C'est pourquoi, je crois qu'il faut rechercher d'autres sources d'énergie, plus innovantes que le cheval et sa carriole, comme le véhicule électrique, concept que nous développons en Région sous l'impulsion de notre présidente, mais ces voitures économiques devront aussi pouvoir stationner.

Par ailleurs, il faut prendre en considération l'augmentation de la population de notre ville et de notre bassin de vie qui, aujourd'hui, avec plus de 140 000 habitants démontre son attractivité et dépasse les prévisions du SCOT. Comme vous, je ne suis pas pour une omniprésence de la voiture en ville. Je pense qu'il est indispensable d'avoir plus de transports en commun, de mettre en place le covoiturage, des transports doux, ainsi que de mettre aussi en place les parkings d'entrée de ville et vous l'avez dit, des navettes adaptées les reliant au centre ville. Mais ce sont je crois, des conceptions différentes pour l'avenir de notre ville. Je prendrai en exemple la Rochelle qui réalise actuellement un parking de centre ville de 800 places, alors si les autres font aujourd'hui chez eux, ce qu'ils nous discutent, pendant la campagne, de ne pas faire chez nous, cela devrait peut-être vous interroger.

En effet, malgré votre slogan « Niort une ville qui bouge », le constat est que Niort est une ville qui a beaucoup bougé ces dernières années et qui, pour moi, a plutôt tendance à s'endormir actuellement.

Vous nous dites qu'en ramenant le parking à 530 places, nous allons réaliser 10 millions d'euros d'économies, je voudrais savoir précisément sur quoi, car aujourd'hui, nous allons passer une délibération qui anticipe le budget 2009, pour une étude de 110 000 € que vous nous demandez de voter concernant la Brèche et pendant ce temps là, la ville est toujours mutilée par un chantier qui n'avance pas.

Dois-je rappeler que le projet initial avait pour ambition, et vous l'avez d'ailleurs redit, de maintenir le nombre de places de stationnement existantes sur la place et son pourtour, afin de ne plus avoir de véhicules en surface et de lier ce projet avec l'OPAH-RU du centre ville, projet que vous poursuivez et je m'en félicite, mais dont l'objectif est aussi de redonner de l'habitat, notamment de l'habitat locatif en cœur de ville et dans ce contexte, pour permettre aux nouveaux résidents de stationner leurs véhicules. Le parking souterrain de la Brèche pouvait aussi servir de garage, comme nous le faisons avec le parking de l'Hôtel de Ville, vous n'avez pas abordé, ce parking de l'Hôtel de Ville qui effectivement est complètement rempli.

C'est pourquoi, Madame le Maire et les élus de l'actuelle majorité, je vous demande que la raison et le bon sens l'emportent sur l'idéologie, que vous reveniez sur un nombre de places qui soit conforme aux attentes des niortais et que ce cœur de ville, ville chef-lieu de ce département, continue à battre. Je vous remercie.

Sylvette RIMBAUD

Et si vous preniez le risque, Madame le Maire, d'organiser une consultation de tous les Niortais sur la taille du parking, vous donneriez l'exemple d'une démocratie participative.

Amaury BREUILLE

Sur les éléments qui ont été évoqués, je pense qu'il faut qu'on puisse essayer de poser objectivement ce que sont les facteurs de frein ou les éléments moteurs, pour prendre une métaphore automobile. Est-ce que le manque de stationnement, aujourd'hui, est un frein au développement du centre-ville ? Ce que l'on constate aujourd'hui sur la Brèche c'est que les temps de saturation, les temps où le parking affiche complet sont sur, l'année 2008, où les cinémas étaient déjà en fonctionnement, inférieurs à 1% du temps ouvert du parking. Je ne parle pas de la nuit où il est en accès libre, mais on est sur cet ordre là, sachant que dans le même temps évidemment, le parking Marcel Paul ne connaît pas de saturation. Ça c'est un élément concret mais qui ne nous donne pas une analyse, par contre, l'analyse qu'on fait lorsqu'on regarde le fonctionnement du stationnement du centre ville, c'est que le stationnement sur voirie se retrouve parasité par le stationnement des résidents et des actifs, et que, du coup, l'ensemble du stationnement des chalands se reporte sur la Brèche et que, troisième élément, nos parkings en ouvrage sont vides. L'objectif de notre démarche est de remettre toute cette politique de stationnement ses pieds et de remettre, sans jeu de mots, chaque usage à sa bonne place, c'est-à-dire d'attirer à nouveau les résidents et les actifs dans les parkings en ouvrage, ce n'est pas du tout utopique, je vais vous donner un exemple : Il y a huit ans, les parkings Marcel Paul et Roulière accueillait au total 800 abonnés et aujourd'hui ils n'en accueillent plus que 500. Voilà une capacité de 300 places qu'on peut tout à fait reconquérir, c'est une situation que nous avons déjà connue et aujourd'hui ces 300 places se retrouvent reportées sur la Brèche et sur le domaine public. Il faut donc ramener nos stationnements en abonnement sur les ouvrages, pour pouvoir libérer sur voirie les capacités de stationnement pour les chalands et également sur la Brèche pour du stationnement court. Si vous faites le différentiel du nombre d'abonnements que nous avons sur la Brèche, on se retrouve à une capacité de l'ordre de 500 à 550 places, comme le dit Madame le Maire.

Un point sur l'avancement des travaux et sur le fait que la ville serait mutilée par un chantier qui reste en stand-by, je rappelle tout de même que le planning des travaux de la DSP prévoyait une absence de travaux sur l'année 2008, des travaux qui démarraient en janvier 2009 et qui se terminaient à l'automne 2011, pour une durée totale de travaux de 32 mois. C'est ce qui a été voté en Conseil municipal dans le cadre de la DSP.

Ce que nous faisons aujourd'hui avec le nouveau projet, c'est démarrer les travaux au début de l'année 2010 et les finir à la fin de l'année 2011, pour une durée de 16 mois. On divise donc par deux la durée des travaux et la situation de l'année 2008 a été absolument inchangée. La grande différence sera que l'année 2009, au lieu de souffrir d'une période de travaux, restera avec la capacité qui demeure aujourd'hui.

Je tiens à remettre ces éléments à leur juste place.

Pascal DUFORESTEL

Je ne vais pas revenir point par point sur les éléments qui ont été évoqués, mais sur ce qui nous oppose éventuellement dans cette discussion et dans ce débat démocratique. Le premier point, c'est la nature du débat : soit on focalise sur la Brèche, soit on fait le choix d'un débat global sur le stationnement en ville et c'est le choix que nous avons fait dans l'étude que nous avons menée depuis un certain nombre de mois.

Qui peut se satisfaire des niveaux de remplissage des ouvrages qui ont été financés par le contribuable il y a de cela 30 ans ou 20 ans pour certains, 10 ans ou moins pour d'autres ? On est sur des taux qui sont en deçà de 20% pour Marcel Paul, en deçà de 40% pour la Roulière etc... Vous admettez qu'il y a de la place disponible, qu'il y a eu des financements et qu'on observe sur ces parkings en ouvrage, je prends deux secondes la casquette SOPAC, des déficits de fonctionnement récurrents de l'ordre de 180 000 € à 200 000 € pour Marcel Paul par an, etc...

Nous avons fait le choix d'une rationalisation du stationnement, et pas sur un seul point. Vous citez l'exemple de la Rochelle, et pour en avoir discuté avec les élus, je peux vous dire qu'ils n'ont pas la volonté de se focaliser sur un parking. Au vu de la particularité de cette ville, ils ont décidé de ceinturer le centre-ville par une multitude de parkings de stationnement, ce qui correspond beaucoup plus à la vision que l'on peut avoir du stationnement nécessaire, même si on intègre les particularités que vous soulignez, à juste titre, Madame LEFEBVRE, de la ville, avec ses collines etc... Néanmoins, on peut penser que le bon développement économique de la ville passe par une multitude de points de stationnement et non par un point unique, même si c'est l'histoire d'un siècle sur un point qui est la Brèche. Or, dans ce qu'a rappelé Madame le Maire tout à l'heure, il y a la volonté de développer un pôle de stationnement de 1 010 places, composé d'un parking en souterrain qui correspond d'une part à des habitudes de vie, de pratique, même si cela ne correspond pas à tous les citoyens, certains ne souhaitant pas aller dans des parkings en souterrain. De plus, il faudra amortir ce parking et donc on sait très bien, et vous le savez, parce que c'était le cas de la DSP de décembre 2007, qu'il faudra payer le stationnement la nuit... Donc il y aura un coût qui sera différent. Par ailleurs, nous avons le parking Marcel Paul de 480 places, qui est en étage, qui correspond à d'autres pratiques qui permet déjà et qui permettra à des usagers d'accéder à du stationnement moins cher. Quand on est arrivé aux manettes en mars, tout le monde nous disait : « Marcel Paul ça ne marchera jamais, ça n'a jamais marché, ça fait 20 ans que ça ne marche pas », mais vous avez pu voir qu'avec des efforts concentrés, en quelques mois, on a augmenté la fréquentation de 30% et les recettes de 41%. Là-dessus, la logique globale veut que nous focalisions nos efforts. Vous avez pu voir que les travaux de la rue de la Boule d'Or, tant souhaités, sont entrepris et qu'ils devraient contribuer dans quelques mois à une meilleure fréquentation de Marcel Paul, car la déambulation aller- retour des quelques dizaines de mètres pour aller jusqu'à Marcel Paul, sera plus agréable.

Autre point de divergence, mais j'ai vu qu'il faisait l'objet de la reconstitution d'une majorité éphémère, la majorité d'un soir d'un certain décembre 2007 dont j'ai déjà parlé, c'est la fameuse Délégation de Service Public (DSP) et là on pourra revenir sur l'économie de cette DSP, qui n'en avait que le nom, puisque la ville, [il y a eu un débat qui a beaucoup engagé les générations futures], pour celles et ceux qui se préoccupent des générations futures, souhaitait un engagement de 40 ans dans le cadre d'une délégation de service public qui, par ailleurs, l'amenait à verser, sur 27 ans, environ 32 millions de fond de la collectivité. Si on cumule l'apport au capital, la subvention d'équipement, les subventions annuelles de fonctionnement et les subventions liées à la fameuse demi-heure gratuite, on peut se poser des questions sur le respect des générations futures et il faut, dans ce domaine, avoir le courage d'assumer, dans le cadre des mandats qui nous sont confiés, les décisions à court terme et c'est le choix qui a été fait par l'actuelle majorité.

Guillaume JUIN

Je pense qu'on est tous d'accord sur une chose : on est d'accord pour un parking. La majorité précédente avait pris l'initiative d'entamer des études, vous poursuivez dans ce sens et j'en suis personnellement ravi, ça fait plus de 30 ans que j'entends parler de ce parking, enfin des choses vont avancer. Des études, c'est bien, mais penser à faire beaucoup d'études comme nous précédemment, à la majorité municipale, je pense que c'est intéressant, mais il ne faut en faire de trop non plus, il y a aussi une question de bon sens.

L'étude est pour moi un outil, un seul outil de décision mais on a quand même aussi des réflexions quotidiennes. Comme moi vous vous promenez dans Niort, je pense qu'il y a une gestion des flux de ce parking de la Brèche, où lorsque vous stationnez entre midi et deux, il est plein. Contrairement à vous, moi je ne pense pas que ce parking Marcel Paul va se développer comme l'évoque mon collègue. Il se développe un petit peu, mais vous l'avez bien compris, on a déjà investi 170 000 € au niveau de la DSP, je pense qu'on aura beaucoup de mal à développer cette attractivité de ce côté-là. Logiquement, on se stationne place de la Brèche.

Comme l'évoquait Monsieur Alain BAUDIN par rapport à la Rochelle, en effet, il y a un parking en plein centre ville qui est en train de se construire et également on a évoqué Poitiers. Nous ne sommes pas à Poitiers, nous sommes sur Niort, mais quand même, à Poitiers vous avez trois parkings en centre ville dont un qui a été fait tout récemment, il y a à peu près, 5 ans, là où se trouve la FNAC et ce parking est souvent plein et c'est grâce à ça, me semble-t-il que la ville de Poitiers maintient la qualité de ses commerces en centre ville.

Jérôme BALOGÉ

Plusieurs choses. La première : comme mon collègue, Guillaume JUIN, je trouve que vous nous avez assommés d'études et de résultats, auxquels on n'avait pas pu avoir accès pour la plupart, jusqu'à présent, dont acte, pour autant, chacun, depuis quelques mois, peut faire l'expérience concrète de la difficulté qu'il y a à se garer à la Brèche avec à peu près 600 places.

Chaque niortais peut objectivement se rendre compte qu'en effet, à certaines heures : entre midi et deux, comme l'a dit Guillaume JUIN, le vendredi soir et le samedi pour sortir, le samedi matin pour aller faire son marché, dès 11 heures, le parking est souvent plein ; et ces études, de ce point de vue là, n'apportent pas d'arguments particulièrement concrets, elles ne répondent pas à des inquiétudes qui, me semble-t-il, sont majoritaires parmi les niortais et sont plus que légitimes. Je ne sais pas si le débat de ce soir, apportera tous les éléments nécessaires, mais pour ma part, il soulève encore un certain nombre d'inquiétudes.

Avant les inquiétudes, je me réjouis au moins que la réflexion que Monsieur BREUILLE nous annonçait durable il y a encore quelques mois, connaisse enfin un terme, mais c'est le seul élément positif car pour le reste je m'inquiète d'une chose pratique, à savoir que vous divisez. Vous abordez la question du parking en terme de coût, vous divisez par plus de deux en terme de places, vous ne divisez pas par deux en terme de coût et de construction, alors évidemment la place de stationnement devient plus chère et quelle rentabilité découle de ce projet ? Et quel prix de tarification de la place ? Quel créneau horaire allez-vous proposer aux niortais ? Je doute que vous puissiez maintenir, outre la difficulté d'accéder désormais à la Brèche, un prix attractif pour ce centre ville, car encore une fois, la Brèche reste la Brèche.

Par ailleurs, un sentiment en vous écoutant particulièrement Madame le Maire, c'est le sentiment que cette décision abrupte que vous avez prise, que vous avez annoncée l'autre jour au moment des vœux, se base sur un constat très noir.

Un constat très noir qui est que, ça y est c'est la fin de la voiture et moi je crois comme Monsieur BAUDIN que, bien qu'il n'y aura peut-être plus de moteurs à explosion, il y a aura peut-être encore des moteurs à l'électricité, que la situation de l'automobile n'est pas perdue.

Appauvrissement général, on va se tasser dans les voitures, parce que le pouvoir d'achat est promis à être réduit de façon quasi éternelle. Je vous dis que, quand vous construisez un parking sous la Brèche, c'est le Président du vieux Niort qui le disait encore ce week-end dans les journaux, vous engagez en effet l'avenir et vous engagez même le siècle. Je crois que vous ne pouvez pas construire un projet comme ça sans ambition pour cette ville. Pour ma part, parce que je sais que beaucoup de choses sont dites, et nous-mêmes nous y avons contribué, contre l'héritage de vos prédécesseurs, mais cette part d'ambition qu'il y avait dans les mandats de Bernard BELLEC et de son successeur, parfois j'en ai presque la nostalgie pour ses aspects positifs et je suis prêt à aller revendiquer, parce que tout n'est pas à jeter Madame le Maire, et comme on a pu le comprendre, c'est avant tout une décision politique que vous mettez en avant et un énième match que vous jouez à travers ce parking.

Pour ma part, je le regrette parce que ça aurait pu être un grand projet rassembleur auquel nous aurions tous pu participer et c'est raté, c'est une décision qui est une décision de majorité comme vous l'avez dit, mais une décision brutale. J'espère que ce programme, que vous avez peaufiné durant la campagne, vous saurez aussi l'adapter à l'avenir, aux réalités et aux besoins des niortais. Je vous remercie.

Frank MICHEL

Je vais enfoncer le clou par rapport à ce qu'a dit Monsieur le premier Adjoint, concernant la cohérence du projet. Madame le Maire a quand même apporté tous les éléments explicatifs qui montrent que cette décision est cohérente avec l'ensemble de ce qu'on veut faire du centre ville pour le rendre attractif. Je pense qu'on est loin d'une décision idéologique, par contre on est dans notre programme. Je rappelle qu'il y a moins d'un an, la majorité des niortais a voté. Vous vous exprimez beaucoup au nom des niortais, sur ce qu'ils pensent de la Brèche ou du reste de l'aménagement. Vous avez un ressenti, moi j'ai le mien, je me dis : tiens, on ne s'est pas fait « blagbouler » sur l'idée de développer l'attractivité du centre-ville et notamment d'un centre ville à deux têtes.

J'insiste sur cette notion, parce que tout concentrer, comme Madame LEFEBVRE le suggérait, ce qui est effectivement le produit de l'histoire et effectivement la convergence de pénétrantes mais pas de toutes les pénétrantes, les pénétrantes de l'ouest, n'y sont pas, gérer des flux de circulation systématiquement vers la Brèche, je pense qu'à long terme, ce n'est pas très bon, ni pour la circulation, ni pour le bien-être de nos concitoyens, ni pour la facilité de circuler, ni pour la partie du côté de la Sèvre du centre-ville. Je crois que quand on se préoccupe de l'avenir des commerces notamment, il faut se préoccuper de tout, les commerces du centre ville, de l'hyper centre et que justement, avoir un raisonnement de parkings qui ne sont quand même pas tous petits, environ 500 places, un peu autour de l'hyper centre et pas forcément très loin, comme les parkings de délestage qui ont leur réseaux aussi. Je pense alors, que l'on arrive à avoir une offre globale qui répond à toutes ces considérations.

J'ai constaté que vous aviez préparé vos interventions, moi aussi je les prépare, par contre j'aurais peut-être aimé un tout petit peu d'improvisation par rapport aux éléments qui vous ont été fournis. Je vais donner un exemple : vous avez à chaque fois reparlé des délais, je rappelle, ça a été dit à plusieurs reprises, que la fin des travaux est prévue à la même date que celle initialement prévue par l'ancienne majorité. C'est quand même quelque chose qu'il va falloir se rentrer dans la tête.

Et enfin, pour répondre à Madame LEFEBVRE qui parle d'ostentatoire, je précise que moi, en général, à ostentatoire je mets « dépenses » avant, « dépenses ostentatoires », et je pense que ne pas dépenser 10 millions d'euros par rapport à ce qui était prévu, sera apprécié des contribuables niortais. Je les laisserai juges de ça.

Frédéric GIRAUD

C'est dans la lignée de ce que vient de dire Frank et je trouve que l'exposé de Madame le Maire est tout à fait logique, cohérent et détaillé, je pensais que le débat allait tourner court.

Juste de petites remarques, Monsieur BAUDIN et Monsieur BALOGE, sur le développement et voire même ce qu'on va laisser aux générations futures, à nos enfants etc., par rapport à un parking et par rapport aux voitures. Moi je dirai simplement que si le monde se déplace avec le nombre de voitures que nous avons en France, d'ici 20 ans, ce sont trois planètes qu'il faudra. Le parking de la Brèche, d'ici 20 ans, on n'en parlera même plus, parce qu'il y aura trois fois trop de voitures dans le monde entier, ça veut dire que la voiture, cette liberté individuelle, va nous exploser à la figure. Ça rejoint quand même des idées sur la biodiversité, que nous, la majorité, nous portons. La place de la voiture, à mon avis risque de poser de grandes difficultés pour les générations futures. On va récupérer 10 millions d'euros et Monsieur BALOGE nous explique : comment ça se fait, de 1 000 places vous descendez à 500, et dans ces conditions vous ne gagnez pas la moitié de l'argent. Mais, Monsieur BALOGE, je n'ai pas fait beaucoup d'études, je suis quelqu'un de pratique, moi quand je vais acheter un canapé deux places ou trois places, je m'aperçois que la différence de prix n'est pas par rapport au nombre de places. Je vais vous expliquer pourquoi Monsieur BALOGE, parce qu'en terme de fabrication, il faut pratiquement autant de temps pour fabriquer un canapé deux places qu'un canapé trois places et c'est comme ça. Ceci dit, sur 24 millions, économiser 10 millions d'euros et ne nous coûter que 15 millions d'euros, je rejoins ce que dit Frank, les niortais apprécieront.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Vous voyez, ce n'est pas si simple que ça et en même temps la Chambre de Commerce et d'Industrie dit : si on pouvait, dans l'hypothèse où l'on voudrait construire d'autres parkings, on pourrait le faire. Donc en même temps, on est prudent. Ceci dit, par rapport aux générations futures, nos enfants qui ont 5 ans aujourd'hui, j'espère qu'elles vont se déplacer avec un autre mode que la voiture.

Concernant le développement économique, moi aussi je suis attaché au développement économique et vous avez fait référence à des entreprises, notamment la CAMIF. Ce n'est pas facile de développer économiquement une ville. Moi, quand je vais à Paris, ce que j'aime bien, ce sont tous les petits commerces, c'est vraiment très plaisant. Et quand on est dans les villes de province, ce qui se passe c'est qu'il y a d'un côté des petits commerces et des centre-ville qui essaient de résister et de l'autre des grosses structures du capitalisme, telles que Géant, Carrefour, même des transnationales, qui elles font fonctionner leur commerce et font en sorte que les gens vont plus dans ces zones là que dans le commerce de centre-ville. Donc ça veut dire que c'est le système lui-même qu'il faut remettre en cause, en terme de développement économique. Moi je ne fais pas mes courses à Carrefour, je vais dans mon quartier, à Cholette, à Intermarché. C'est une logique qui, à un moment donné est implacable, et pour re-développer notre centre ville, pour aller consommer dans notre centre ville, il faut éviter d'avoir ces méga zones d'activités économiques avec des entreprises qui sont des entreprises capitalistes, qui font d'énormes profits, je ne mets pas la couche sur la crise financière d'aujourd'hui, mais on pourrait y aller.

Alain BAUDIN

Simplement pour rappeler le planning de ce grand chantier pour lequel on laisse penser que ce sont exactement les mêmes dates etc., c'est effectivement dans ces eaux là à quelques mois près, mais vous oubliez une chose : le parking devait se faire en deux phases pour laisser l'équivalent de 500 à 600 places à chaque fois, pour pouvoir se stationner, ça c'est un élément important. Si vous faites ce parking en une seule fois, j'espère que vous avez pris soin qu'il y ait des places de stationnement.

Madame le Maire

Nous savons faire notre travail.

Jacqueline LEFEBVRE

Je voulais évoquer les 200 places que vous avez annoncées à la presse, les 200 places qui resteront utilisables pendant les 16 mois de travaux que vous envisagez pour la réalisation du parking. Et je voulais demander si vous aviez pensé à des mesures d'accompagnement parce que c'est vrai que la jauge est vraiment très juste.

Madame le Maire

Si vous aviez écouté les propos que j'ai tenu dans mon discours, Madame LEFEBVRE, vous auriez entendu que la Roulière et Biscara offriront un nombre de places important en rotation, que nous aurons un plan de jalonnement et que Marcel Paul sera effectivement fléché, vous l'avez dit tout à l'heure, donc toute l'offre de stationnement sera revue et nos populations pourront se garer y compris pour la Roulière, y compris pour Biscara, dans l'hyper centre-ville, Madame LEFEBVRE. Il suffisait d'écouter un peu et de ne pas préparer votre intervention sans avoir entendu mes arguments.

Jacqueline LEFEBVRE

Vous avez préparé votre intervention, chacun prépare, il est normal qu'on réfléchisse un peu au sujet.

Ce que je voulais dire, c'est que les commerces souffrent déjà beaucoup de ce flux vers Mendès France, notre collègue Frédéric GIRAUD a évoqué les grandes surfaces et c'est vrai que le flux de voitures est à Mendès France, je peux vous dire que le jour des soldes c'était impressionnant.

Ce que je veux dire, c'est qu'on risque d'amplifier ce flux pendant cette période de travaux et qu'il va falloir travailler à une communication certainement forte pour que les gens sachent où ils vont pouvoir garer leur voiture en centre ville et que ce soit facile. C'était ça que je voulais dire, Madame le Maire.

Je pense qu'il va aussi falloir travailler avec la CAN, justement sur cette harmonisation entre les différentes zones de chalandises, parce qu'on vient d'évoquer le problème à partir du problème du parking de la Brèche.

Jean-Louis SIMON

Je ne peux m'empêcher de penser que le problème de la Brèche n'aurait peut-être pas existé, au moins de façon aussi cruciale, s'il n'était pas venu se heurter ou se faire heurter plus exactement, par l'ambition d'un autre dossier bien trop gros, le Pôle Sport et d'un troisième dossier aussi lourd que vous connaissez également.

Les niortais sont aussi sensibles à l'impôt ou à l'endettement qui se traduit aussi par de l'impôt et ils savent clairement, ou plus confusément, selon les conversations que l'on a, mais ils savent que des économies sont obligatoires, qu'il faut concrètement les faire et ne pas faire qu'en parler, et sans les renvoyer de dossier en dossier. Voilà ce que je voulais dire sur la Brèche.

Amaury BREUILLE

Je ne m'appesantirai pas sur le paradoxe qui est de nous reprocher de prendre une décision soudaine et abrupte, alors que nous l'avons annoncée de longue date, et l'opposition nous a reproché, pendant de longs mois que cette réflexion était trop longue.

Cela dit, sur la question des études, nous ne vous assomons pas d'études et nous sommes, par rapport à la remarque sur le coût des études, particulièrement raisonnables puisque nous nous sommes basés sur les études qui soit étaient existantes auparavant, soit ont été commencées par l'ancienne municipalité et terminées par la nouvelle.

Une de ces études était déjà disponible, la deuxième, et je ne peux que m'en étonner, a été délibérément ignorée au moment où il s'est agi de voter l'ancienne DSP, nous n'en n'avons pas lancé de nouvelles, ce sont les éléments sur lesquels nous nous fondons.

Troisième élément sur le coût du parking : n'oubliez pas Monsieur BALOGE, que nous parlons là de l'économie en investissement mais qu'il va de soit que la place de stationnement vide tout au long de l'année coûte extrêmement cher en fonctionnement, coûte extrêmement cher en amortissement sur la durée ; et dernier point sur le planning des travaux et la capacité du stationnement : non il n'y avait pas une capacité de 500 à 600 places maintenues pendant l'ensemble du chantier, non Monsieur BAUDIN, c'est mentionné dans la DSP, la capacité descendait à 300 places pendant toute une partie du chantier de la Brèche dans le cadre de la DSP conclue avec la SOPAC.

Pascal DUFORESTEL

Puisqu'on arrive en fin de débat, je me dois d'être un peu ludique donc je vous propose un jeu. Citez moi une journée dans ces deux derniers mois où vous avez eu le sentiment que le parking de la Brèche était saturé. 20 décembre 2008 ? Saturation de la place de la Brèche : 9 créneaux horaires allant de 4 minutes de remplissage complet à maximum 15 minutes entre 14h50 et 15h05. Entre midi et deux les créneaux pleins sont : 10 minutes (11h07 à 11h17), 7 minutes (11h33 à 11h40). Ce que je veux dire par là, c'est qu'on ne peut pas baser l'économie d'un ouvrage comme celui-là sur les supers pointes, c'est impossible.

RETOUR SOMMAIRE

Je vous le disais tout à l'heure, les taux de remplissage aujourd'hui vont de 20 à 40 % et si je fais la moyenne à l'année sur la Brèche, on est peut-être à 60-70 % , mais en tous cas, on ne peut pas baser la taille d'un parking sur les supers pointes, ce n'est pas possible, donc il faut gérer ces moments de pointes, comme il faut gérer les alternatives au stationnement sur des périodes de travaux, et là, rassurez vous Madame LEFEBVRE, mais je vous prie d'écouter pour être rassurée, le dispositif engagé c'est l'amélioration de la rotation, donc c'est déjà de revoir le dispositif Piaf qui met à mal la rotation nécessaire aux commerces de centre ville, ce sont les 83 places de Biscara que vous a indiquées Madame le Maire, c'est la possibilité d'en gagner 158 sur le parking de la Roulière, c'est la réflexion en cours sur des stationnements sur la zone gare, dont on sait qu'il y aura un manque à terme, et qui fait partie de nos réflexions actuelles dans le cadre du Pôle d'échange multimodal de la gare et c'est éventuellement des alternatives provisoires à réfléchir sur Boinot, si toutefois l'avancée du dossier dans notre domaine nous permet d'intégrer des alternatives de stationnement.

En tous cas, c'est cette panoplie qui nous permet de penser que nous ne souhaitons en aucun cas étrangler l'activité du centre ville, bien au contraire.

Jean-Claude SUREAU

Au-delà du débat, et je crois qu'il faut voir toute la cohérence du projet Madame le Maire, je vous incite à relire ce qui a été dit, parce que je pense que ça modifiera un certain nombre d'interventions qui ont été les vôtres. J'ai remarqué, Madame LEFEBVRE, comme Monsieur BALOGE d'ailleurs, que vous témoignez de l'afflux de chalands sur Mendès France pendant les soldes, ça veut donc dire que vous y étiez, moi j'étais plutôt dans le centre-ville en train de défendre le commerce local. C'est une plaisanterie.

On est autant attaché que vous au développement du commerce de centre ville et il me semble que ce qui a été mis en œuvre depuis quelques mois y contribue très largement. Certes on va avoir différentes opinions qui vont s'exprimer, j'essaie de retenir celles de la majorité des commerçants qui sont satisfaits de la situation et qui témoignent même avoir fait un excellent mois de décembre, bien supérieur aux années 2006 et 2007, au-delà des problèmes économiques que traverse notre pays pour rattraper pour partie un quatrième trimestre assez difficile. Je crois que la question du commerce local ne se pose pas obligatoirement non plus en termes de concurrence avec le commerce de périphérie. Je crois qu'il faut qu'on sorte de ça. De toute façon les zones commerciales sont installées avec leur enseigne et il faut que le centre-ville aujourd'hui joue la question de la complémentarité et de l'authenticité. C'est dans ce sens d'ailleurs que nous avons programmé avec la CCI (Chambre de Commerce et d'Industrie), les Vitrites de Niort et avec la CAN, les assises du commerce local qui auront lieu le 9 février. C'est pour débattre au fond de ces questions là avec des gens qui ont les expériences telles que celles que nous voulons mener et aussi avec des gens des villes qui ont fait un certain nombre d'études analogues et nous vous convions donc à participer à ses assises, je pense qu'on y verra plus clair ou tout du moins, ça nous donnera des perspectives de travail que nous comptons mener ensemble.

Madame le Maire

Je vais clore ce débat en disant à mes chers collègues des oppositions que oui, nous avons de l'ambition pour notre ville, et les niortais s'en sont bien aperçus au cours de la campagne électorale. Les niortais savaient et savent que nous avons effectivement, l'intention de donner une attractivité plus forte, en particulier à notre centre-ville. Oui nous avons l'ambition de développer le commerce de centre-ville, mais vous le savez, cela ne dépend pas que de nous, cela dépend aussi des commerçants du centre-ville. Oui nous avons l'ambition de faire en sorte que des résidents puissent venir habiter dans des appartements rénovés de centre-ville et vous l'avez bien remarqué à la dernière réunion du Conseil municipal, ou celle-ci, je vais vous proposer d'augmenter la subvention que nous accordons pour la rénovation de ces bâtiments. Oui nous savons que ces décisions vont entraîner des changements de comportement de la part de nos administrés. Non, il n'est pas question de retirer la voiture de la ville. Jamais nous n'avons dit une chose pareille, ni dans notre programme, ni dans mon propos. Mais ces changements de comportements, je suis sûre et convaincue, et les témoignages me viennent tous les jours, que les niortais peuvent les faire à condition qu'on leur propose des alternatives, pour pouvoir d'une part aller travailler, d'autre part venir dans le centre-ville. C'est bien cette grande démarche de changement que nous avons commencée au sein de la Communauté d'agglomération et dans la façon dont nous gérons notre ville.

RETOUR SOMMAIRE

Je sais très bien, évidemment, que cela ne vous plaît pas. La preuve c'est qu'aujourd'hui, sans avoir les éléments, que vous auriez dû avoir depuis bien longtemps d'ailleurs, parce ces études étaient faites, vous restez toujours sur la même posture de dire : il nous faut un parking de 1 170 places sur la Brèche. Eh bien non, nous pensons, suite à tout le travail que nous avons effectué, qu'une redistribution de ces places de stationnement, qu'une politique tarifaire plus cohérente, aussi bien par rapport aux abonnements que par rapport au stationnement horaire, qu'une politique de développement des transports en commun plus forte et plus adaptée, permettront de faire en sorte que 530 places suffisent largement.

Par ailleurs, je vous rappelle que si nous n'entendons pas construire des ouvrages comme par exemple Marcel Paul, qui n'est jamais plein depuis 20 ans, qui a coûté de l'argent aux niortais et qui n'est pas utilisé, c'est parce que nous ne voulons pas retomber dans cette situation-là, parce que nous pensons réellement, d'une part pour les niortais, que c'est se moquer d'eux, et d'autre part pour les générations futures, que c'est encore de l'argent qu'elles auront à rembourser demain.

Nous aurons l'occasion de débattre à nouveau lors des délibérations qui seront présentées, mais si vous ne l'estimez pas nécessaire, nous ne le ferons pas, Madame LEFEBVRE, il n'y a pas de problème. Vous aurez l'occasion d'avoir des délibérations, nous pourrons à ce moment là, à nouveau, confronter nos points de vues, sachant très bien que même si on débat encore, vous aurez toujours la même position de conservatisme qui est quelquefois totalement irresponsable. Je vous remercie.

PROCES-VERBAUX

SEANCE DU 19 JANVIER 2009

n° D20090001

**DIRECTION RESSOURCES
HUMAINES****RÉGIME INDEMNITAIRE ATTRIBUÉ AUX ELUS - MISE À
JOUR DU TABLEAU DES BÉNÉFICIAIRES AU 1ER FÉVRIER
2009**

Madame le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Par délibération du 17 novembre 2008, le Conseil Municipal a fixé les modalités d'attribution d'indemnités aux élus, les taux et montants de ces indemnités figurant dans un tableau nominatif.

Dans le cadre de la démission d'un Conseiller municipal délégué et de l'installation de Madame Maryvonne ARDOUIN en qualité de Conseillère municipale, il y a lieu de modifier le tableau précité conformément à l'annexe jointe à la présente délibération.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- adopter la nouvelle liste de bénéficiaires d'indemnités ainsi que les taux et montants de ces dernières avec effet au 1^{er} février 2009.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Madame le Maire de Niort,
Députée des Deux-Sèvres

Geneviève GAILLARD

**ANNEXE A LA DELIBERATION DU 19 JANVIER 2009
RELATIVE AUX INDEMNITES DES ELUS**

	BASE	TAUX AU 01/02/09	INDEMNITE BRUTE MENSUELLE au 01/02/09
Maire	145 % de l'indice brut 1015 majoré de 25 % ville chef-lieu	36,8675%	2 507,50
Adjointes			
Pascal DUFORESTEL	66 % de l'indice brut 1015 majoré de 25 % ville chef-lieu	80,9969%	2 507,50
Nathalie SEGUIN	66 % de l'indice brut 1015 majoré de 25 % ville chef-lieu	71,2772%	2 206,60
Amaury BREUILLE			2 206,60
Jacques TAPIN			2 206,60
Delphine RENAUD-PAGE			2 206,60
Jean-Claude SUREAU			2 206,60
Anne LABBE			2 206,60
Christophe POIRIER			2 206,60
Nicolas MARJAULT			2 206,60
Frank MICHEL			2 206,60
Annie COUTUREAU			2 206,60
Alain PIVETEAU			2 206,60
Josiane METAYER	66 % de l'indice brut 1015 majoré de 25 % ville chef-lieu	51,8380%	1 604,80
Nicole GRAVAT			1 604,80
Chantal BARRE			1 604,80
Jean-Louis SIMON			1 604,80
Pilar BAUDIN			1 604,80
Conseillers délégués spéciaux			
Michel GENDREAU	66 % de l'indice brut 1015 majoré de 25 % ville chef-lieu	51,8380%	1 604,80
Bernard JOURDAIN			1 604,80
Patrick DELAUNAY			1 604,80
Conseillers délégués			
Denis THOMMEROT	66 % de l'indice brut 1015 majoré de 25 % ville chef-lieu	32,3987%	1 003,00
Annick DEFAYE			1 003,00
Nicole IZORE			1 003,00
Hüseyin YILDIZ			1 003,00
Jean-Pierre GAILLARD			1 003,00
Blanche BAMANA			1 003,00
Julie BIRET			1 003,00
Gaëlle MANGIN			1 003,00
Conseillers ayant un autre mandat			
Françoise BILLY	66 % de l'indice brut 1015 majoré de 25 % ville chef-lieu	12,9595%	401,20
Gérard ZABATTA			401,20

Conseillers			
Frédéric GIRAUD	6 % de l'indice brut 1015	89,0966%	200,60
Emmanuelle PARENT			200,60
Elsie COLAS			200,60
Maryvonne ARDOUIN			200,60
Alain BAUDIN			200,60
Sylvette RIMBAUD			200,60
Dominique BOUTIN-GARCIA			200,60
Nathalie BEGUIER			200,60
Guillaume JUIN			200,60
Marc THEBAULT			200,60
Jacqueline LEFEBVRE			200,60
Elizabeth BEAUVAIS			200,60
Bernard BARE			200,60
Jérôme BALOGE			200,60

PROCES-VERBAL

Elisabeth BEAUVAIS

Je ne m'oppose pas, simplement, je ne vais pas dire qu'on revient à des choses plus terre à terre puisqu'il s'agit de relationnel, d'humain et de responsabilité, mais à l'heure où l'on installe une nouvelle conseillère, à qui notre groupe souhaite la bienvenue, je voudrais Madame le Maire, que vous rappeliez à vos adjoints la nécessité d'être présents dans les délégations que vous leurs avez confiées, parce que je trouve effectivement difficile de voir des conseils d'administration où l'on est obligé de s'arrêter par manque de quorum, et très souvent se sont toujours les mêmes qui sont absents.

Je pense que vous avez confié des responsabilités et il faut que les représentations soient assumées. Tout le monde a beaucoup d'engagements, mais je salue par exemple Josiane METAYER qui, voyant qu'elle ne pourrait pas aller jusqu'au bout au niveau du CCAS, s'est faite remplacer.

Ce n'est pas méchant, simplement je pense qu'en ce début d'année, c'est très important, alors qu'il y a une indemnité à côté, d'être présent quand on a une responsabilité de représentation. J'ajouterai que j'ai trouvé ça très dommage au premier conseil paritaire, où il y avait les nouveaux délégués représentants du personnel, qu'il y ait si peu de membres de la majorité pour les accueillir.

Finalement, les élus de l'opposition étaient là et il y avait deux membres de la majorité.

Je trouve que c'est dommage et je trouve qu'en ce début d'année il est nécessaire que vous rappeliez à chacun ses responsabilités.

PROCES-VERBAUX

SEANCE DU 19 JANVIER 2009

n° D20090002

SECRETARIAT GENERAL**COMMISSIONS MUNICIPALES - DÉSIGNATION DES
MEMBRES - MODIFICATION**

Madame le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Vu l'article L.2121-22 du C.G.C.T. relatif à la création de commissions municipales ;

Vu la délibération du 13 octobre 2008 par laquelle le Conseil municipal a créé les commissions municipales, en a fixé la composition et désigné les membres ;

Considérant qu'il convient de remplacer Madame Geneviève RIZZI qui a démissionnée de son mandat de Conseillère municipale ;

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Procéder au remplacement de Madame Geneviève RIZZI dans la commission n°4 « L'espace de la ville ».

Il est proposé de procéder à cette désignation par vote à main levée, après que le Conseil en ait décidé à l'unanimité, et ainsi que le permet l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales.

A été élue dans la commission n°4 « L'espace de la ville » : Madame Maryvonne ARDOUIN

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Madame le Maire de Niort,
Députée des Deux-Sèvres

Geneviève GAILLARD

SEANCE DU 19 JANVIER 2009

n° D20090003

SECRETARIAT GENERAL**DÉSIGNATION DANS LES ORGANISMES EXTÉRIEURS -
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE NIORT (CAN) -
MODIFICATION**

Madame le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente,

Vu l'article L.5211-6 du code général des collectivités territoriales selon lequel « L'établissement public de coopération intercommunale est administré par un organe délibérant composé de délégués élus par les conseils municipaux des communes membres » ;

Vu l'article L.5211-7 qui dispose que « ces délégués sont élus par les conseils municipaux des communes intéressées parmi leurs membres, au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu » ;

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Niort ;

Vu les délibérations du 31 mars et du 8 décembre 2008 portant désignation des représentants de la Ville de Niort à la CAN ;

Considérant qu'en application des articles précités, les quarante cinq délégués de la Ville de Niort à la CAN sont élus par les quarante cinq élus de la Ville en leur sein ;

Considérant qu'il convient de remplacer Madame Geneviève RIZZI qui a démissionnée de son mandat de Conseillère municipale ;

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Procéder à l'élection, au scrutin secret, d'un représentant au conseil de communauté de la CAN en remplacement de Madame Geneviève RIZZI.

Résultats du vote :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 43

Nombre de bulletins nuls : 4

Nombre de suffrages exprimés : 39

A été élue pour représenter la Ville de Niort à la Communauté d'Agglomération de Niort : Madame Maryvonne ARDOUIN

Madame le Maire de Niort,
Députée des Deux-Sèvres

Geneviève GAILLARD

SEANCE DU 19 JANVIER 2009

n° D20090004

SECRETARIAT GENERAL**DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE -
CONSEILS DE QUARTIERS - MODIFICATION**

Madame le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente,

Vu les articles L.2143-1, L.2122-2 et L.2122-18-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 3 de la charte des Conseils de quartiers qui précise la composition de chaque conseil de quartier ;

Vu la délibération du Conseil municipal portant désignation des conseillers municipaux dans les conseils de quartiers.

Considérant qu'il convient de remplacer Madame Geneviève RIZZI, qui a démissionnée de son mandat de Conseillère municipale ;

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Procéder au remplacement de Madame Geneviève RIZZI, titulaire au sein du conseil de quartier de Souché.

Il est proposé de procéder à cette désignation par vote à main levée, après que le Conseil en ait décidé ainsi à l'unanimité, et ainsi que le permet l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales.

A été élue pour représenter la Ville de Niort au sein du conseil de quartier de Souché : Madame Maryvonne ARDOUIN

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Madame le Maire de Niort,
Députée des Deux-Sèvres

Geneviève GAILLARD

SEANCE DU 19 JANVIER 2009

n° D20090005

VIE PARTICIPATIVE**ADHÉSION À L'ASSOCIATION SOL**

Madame le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente,

Lors de sa séance du 29 septembre 2008, le Conseil municipal a adhéré à la démarche et à la mise en œuvre du projet SOL sur le territoire de Niort.

L'objectif est de mettre en place un système expérimental permettant de réorienter les échanges vers des consommations utiles socialement et écologiquement, aux niveaux individuel et collectif.

Afin de mettre en œuvre ce projet, il est proposé d'adhérer à l'Association SOL.

A partir de la mise en œuvre d'un système d'échange coopératif d'utilité économique, écologique et sociale, l'Association a pour finalité :

- de réconcilier l'économique avec l'humain, avec l'éthique et avec le politique ;
- de favoriser la cohésion entre les enjeux économiques, écologiques, sociaux et humains ;
- de rendre plus visible et plus lisible l'ensemble constitué par les structures relevant de l'économie sociale et solidaire et de favoriser le développement des structures concernées ;
- de renforcer la cohésion sociale, de lutter contre l'exclusion et de faciliter les échanges ;
- de stimuler la coopération et la mutualisation entre les différentes parties prenantes du système d'échange.

L'Association a pour objectifs :

- de mener toute étude, recherche et action de promotion pour la mise en œuvre d'un système d'échange coopératif d'utilité économique, écologique et sociale dont le nom provisoire est le SOL ;
- de prévoir les moyens financiers techniques et humains nécessaires au développement du SOL ;
- d'assurer une veille en matière d'utilisation des nouvelles technologies et des nouveaux concepts afin de faire évoluer le SOL ;
- d'élaborer une charte d'utilisation du SOL, et de mettre en œuvre des moyens de régulation pouvant prendre la forme d'une labellisation des acteurs et des services ;
- d'organiser la concertation entre les acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire et les collectivités publiques, afin que l'utilisation du SOL se fasse dans l'intérêt de tous ;
- de rendre service à ses membres.

Sous réserve de l'agrément du Conseil d'Administration et de la ratification par l'Assemblée Générale de l'Association, il est proposé que la ville de Niort adhère en tant que membre actif (droit de vote) dans le collège n°2 des acteurs du projet constitué des acteurs économiques, associatifs et des collectivités territoriales impliquées dans le projet SOL.

Pour l'année 2008, le montant de la cotisation annuelle s'élève à 15 €.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2009.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver les statuts de l'Association.
- Autoriser l'adhésion de la ville de Niort à l'Association SOL.
- Désigner Monsieur Jean-Pierre GAILLARD pour représenter la Ville de Niort.
Il est proposé de procéder à cette désignation par vote à main levée, après que le Conseil en ait décidé ainsi à l'unanimité et ainsi que le permet l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales.
- Autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette adhésion, à représenter la Ville de Niort dans les différentes instances de cette structure et à verser chaque année la cotisation annuelle.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	5
Non participé :	0
Excusé :	1

Madame le Maire de Niort,
Députée des Deux-Sèvres

Geneviève GAILLARD

Association SOL- Statuts

CHAPITRE 1 - FORMATION ET TITRE

ARTICLE 1 - TITRE

Il est fondé une association régie par la loi du 1er juillet 1901, par le décret du 16 août 1901, par toutes les dispositions législatives ou réglementaires modifiant ces textes et par les présents statuts.

L'association prend la dénomination de "SOL".

L'association est fondée pour une durée illimitée.

ARTICLE 2 - SIEGE SOCIAL

Le siège social de l'Association est fixé au 28 bis, rue Victor Hugo, 92000 Nanterre.

Il pourra être transféré en tout autre endroit par simple décision du Conseil d'Administration.

ARTICLE 3 - FINALITE DE L'ASSOCIATION

A partir de la mise en oeuvre d'un système d'échange coopératif d'utilité économique, écologique et sociale, l'association a pour finalité :

- de réconcilier l'économie avec l'humain, avec l'éthique et avec le politique ; favoriser la cohésion entre les enjeux économiques, écologiques, sociaux et humains.
- de rendre plus visible et plus lisible l'ensemble constitué par les structures relevant de l'Économie Sociale et Solidaire, et de favoriser le développement des structures concernées.
- de renforcer la cohésion sociale, de lutter contre l'exclusion et de faciliter les échanges.
- de stimuler la coopération et la mutualisation entre les différentes parties prenantes du système d'échange.

et cela afin de contribuer à replacer l'économie au rang de moyen et non de fin.

ARTICLE 4 - OBJECTIFS

L'Association a pour objectifs :

- de mener toute étude, recherche et action de promotion pour la mise en oeuvre d'un système d'échange coopératif d'utilité économique, écologique et sociale dont le nom provisoire est le SOL,
- de prévoir les moyens financiers techniques et humains nécessaires au développement du SOL,
- d'assurer une veille en matière d'utilisation des nouvelles technologies et des nouveaux concepts afin de faire évoluer le SOL,
- d'élaborer une charte d'utilisation du SOL, et de mettre en oeuvre des moyens de régulation pouvant prendre la forme d'une labellisation des acteurs et des services,
- d'organiser la concertation entre les acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire et les collectivités publiques, afin que l'utilisation du SOL se fasse dans l'intérêt de tous.
- De rendre service à ses membres.

ARTICLE 5 - RESSOURCES ET ACTIVITES :

Pour la réalisation de ces objectifs, l'Association peut avoir recours à toutes les ressources permises par la législation en vigueur et pratiquer toutes activités légales compatibles avec ses statuts.

ARTICLE 6 - MEMBRES :

L'Association se compose de membres actifs et de membres de soutien :

- Les membres actifs, intégrant l'un des trois collèges de l'as-

sociation. Ils payent une cotisation à l'association et ont droit de vote aux AG et en CA

- les membres de soutien, intégrant le comité de soutien, sont des organismes ou des personnes qui ont choisi de soutenir l'association et n'ont pas le droit de vote.

Les membres actifs sont répartis en 3 collèges définis ci-après :

1 - Collège des membres fondateurs (personnes morales et personnes physiques) et personnes qualifiées :

Ce collège est constitué des personnes physiques et personnes morales.

Il est le garant de la philosophie et de l'éthique globale du projet.

Les propositions de nouveaux membres de ce collège, en tant que personnes qualifiées, seront agréées par décision du Conseil d'Administration, laquelle décision devra être ratifiée par l'Assemblée Générale la plus proche.

Ce collège dispose de 40 % des droits de vote

2 - Collège des acteurs du projet

Ce collège est constitué des acteurs économiques, associatifs et collectivités territoriales impliquées dans le projet SOL.

Les membres de ce collège seront agréés par décision du Conseil d'Administration, laquelle décision devra être ratifiée par l'Assemblée Générale la plus proche.

Ce collège dispose de 30 % des droits de vote

3- Collège des SOLISTES

Ce collège est composé de l'ensemble des personnes physiques porteur de la carte SOL.

Ce collège dispose de 30 % des droits de vote

Le Comité de soutien est composé des organismes publics et privés et des personnes physiques qui ont choisi de soutenir le projet SOL (sans droit de vote).

Les membres de ce comité seront agréés par décision du Conseil d'Administration, laquelle décision devra être ratifiée par l'Assemblée Générale la plus proche.

Ce comité ne dispose pas de droit de vote mais désigne ses représentants et participe en tant qu'auditeur à l'Assemblée générale et au Conseil d'administration.

Seuls les collèges composés de membres actifs exercent un droit de vote lors de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration.

Les votes au Conseil d'administration se font sous la modalité un administrateur, une voix (pas de vote bloqué par collège). Ces votes sont ensuite pondérés par le poids de leurs collèges respectifs.

ARTICLE 7 - COTISATIONS :

Les membres actifs versent à l'Association une cotisation annuelle d'adhésion.

Le tarif et les modalités des cotisations annuelles d'adhésion ou de renouvellement d'adhésion des membres de l'Association sont fixés le Conseil d'Administration.

ARTICLE 8 - EXCLUSION :

La qualité de membres se perd par la démission, l'exclusion ou le décès.

CHAPITRE 2—ADMINISTRATION

ARTICLE 9 - CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'association est administrée par un Conseil d'administration comprenant au maximum 20 membres élus pour quatre ans et renouvelables par moitié au sein de chaque collège tous les deux ans.

Tous les collèges seront représentés au CA :
La représentation au CA du Collège 1 est au maximum de 8 membres et au minimum de 2 membres
La représentation au CA des Collèges 2 et 3 est au maximum de 6 membres et au minimum 2 membres.

Tous les administrateurs sont rééligibles.

Le Conseil peut prononcer l'exclusion de tout membre qui nuit aux intérêts de l'Association ou dont les actes seraient en contradiction avec les buts qu'elle s'est donnée.

L'exclusion est prononcée à la majorité simple et le conseil n'est pas tenu d'en justifier les motifs.

Les fonctions des administrateurs sont gratuites. Ils peuvent toutefois être remboursés de leurs frais engagés pour l'Association ou indemnisés pour les travaux qui leur auraient été confiés selon un tarif fixé par le Conseil d'administration.

ARTICLE 10 - COOPTATION

Le Conseil d'Administration peut à tout moment, coopter de nouveaux administrateurs dans la limite du maximum prévu, sur proposition du collège compétent.

Les désignations ainsi faites sont soumises à la ratification de la prochaine Assemblée Générale.

ART 11 - REUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président, par simple lettre ou par courriel, et au moins deux fois par an.

Il délibère valablement à condition que la moitié au moins des administrateurs ayant pouvoir de vote soit présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité simple. En cas de partage des voix, la voix du président est prépondérante.

Sur demande d'au moins un tiers de ses membres, le conseil d'administration se réunit d'office sur convocation du Président.

ART 12 - POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration :

- présente chaque année un rapport d'activités et un rapport d'orientations à l'assemblée générale
- vote les comptes financiers arrêtés par le bureau et, le cas échéant, entend le rapport du commissaire aux comptes ;
- vote le budget prévisionnel au plus tard le 30 mai de l'exercice en cours ;
- procède tous les 4 ans à la désignation de son bureau.

Le Conseil d'Administration a, pour l'administration de l'Association, les pouvoirs les plus étendus, sauf ceux expressément dévolus à l'Assemblée Générale.

Il a le pouvoir de décider d'agir en justice tant en demande qu'en défense.

Le Président de l'Association et, en cas d'empêchement, chacun des membres du Bureau ont pouvoir de représenter l'Association en toutes circonstances et devant toutes juridictions. En particulier, il a qualité pour ester en justice au nom de l'association tant en demande qu'en défense, former tous appels ou pouvoirs et consentir toutes transactions.

ARTICLE 13 - BUREAU

Le Bureau comporte au moins trois membres:

- Un président,
- S'il y a lieu, un ou plusieurs vice-présidents,
- Un secrétaire, et s'il y a lieu, un secrétaire adjoint,
- Un trésorier et, s'il y a lieu, un trésorier adjoint.

Le bureau est chargé de la mise en œuvre des orientations et décisions du Conseil d'Administration. Il arrête les comptes financiers de l'association pour présentation au CA et éventuellement transmission au commissaire aux comptes

CHAPITRE 3- L'ASSEMBLEE GENERALE

ARTICLE 14 - ASSEMBLEE GENERALE

L'Assemblée Générale comprend l'ensemble des membres adhérents de l'association et à jour de leur cotisation et les membres de soutien.

Elle se réunit au moins une fois par an au Siège Social ou en tout autre lieu désigné par le Conseil d'Administration, qui en règle l'ordre du jour, sur convocation individuelle du Président, adressée par lettre simple ou par courriel au moins 15 jours à l'avance. L'assemblée générale ne peut délibérer que sur les points portés à l'ordre du jour par le CA

L'Assemblée générale et procède au renouvellement du Conseil d'Administration.

L'assemblée générale se prononce par vote sur les rapports d'activités et d'orientation préparés par le CA

L'assemblée générale donne quitus au CA pour sa gestion.

ARTICLE 15 – QUORUM

Pour délibérer valablement, l'Assemblée Générale doit constater au moins la représentation des trois collèges membres actifs.

Si cette représentation n'est pas constatée, une nouvelle convocation est adressée par le Président dans les conditions prévues à l'article 13.

Dans ce cas, l'Assemblée Générale délibère sans condition de représentation.

Pour les élections au CA, le quorum requis pour les deux premiers collèges est de 25 %.

Aucun quorum n'est requis pour le troisième.

Une décision est adoptée quand une majorité se dégage dans deux collèges sur trois.

Chaque collège vote selon le principe une personne une voix. Le calcul des votes de chaque collège au niveau de l'assemblée générale se fait proportionnellement aux votes de chacun des collèges pondérés par le poids de chaque collège

L'Assemblée Générale se prononce sur les points et les délibérations portées à l'ordre du jour par le Conseil d'administration.

Elle statue sur les orientations de l'association, la ratification de la cooptation d'administrateurs, l'élection des membres du Conseil d'Administration et la ratification de l'adhésion des nouveaux membres.

Si l'Assemblée Générale est appelée à se prononcer sur des modifications aux statuts ou sur sa fusion, sa transformation ou sa dissolution, ses décisions sont prises à la majorité des 2/3.

Les votes pourront se faire sous forme électronique.

ART 16 - FUSION - TRANSFORMATION - DISSOLUTION

En cas de fusion, de transformation ou de dissolution de l'Association, l'Assemblée Générale désignera un ou plusieurs liquidateurs et déterminera les conditions des opérations dans le cadre de la législation et des statuts en vigueur.

ARTICLE 17 - CANDIDATURES

Tout membre candidat à l'élection par l'Assemblée Générale comme administrateur, doit faire acte de candidature.

La liste des candidats est arrêtée par le dernier CA qui précède de l'assemblée.

CHAPITRE 4 -DISPOSITIONS TRANSITOIRES

Les présents statuts entrent en vigueur dès le jour de leur adoption par l'Assemblée Constitutive.

Le Président et le Secrétaire sont chargés d'accomplir ou de faire accomplir toutes les formalités de déclaration et de publication prescrites par la législation en vigueur.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Elisabeth BEAUVAIS

Ce n'est pas le montant de l'adhésion de 15 €, mais simplement, est ce qu'on ne peut pas reporter la délibération après avoir reçu les résultats de l'étude, qui a quand même coûté 25 000 € ?

Jean-Pierre GAILLARD

Ce n'était pas une étude. On a voté le 29 septembre, l'engagement de la ville de Niort sur le projet SOL et dans le cadre de cet engagement, on vous propose aujourd'hui une délibération pour prendre une place dans l'association SOL au niveau national. C'est l'organisation qui pilote le projet SOL au nom d'un certain nombre de principes mis en place par ce système d'échanges complémentaires. Cette adhésion à l'association nationale SOL n'est pas directement liée à la délibération du 29, elle en est la continuité. La délibération prise le 29 septembre dernier, permet la mise en place sur le territoire de Niort du système d'échange complémentaire SOL et ce projet va continuer, on vous avait promis d'en rendre compte. Aujourd'hui, c'est une étape pour dire qu'il y a une association nationale qui fonctionne autour de SOL, on vous propose que la ville de Niort prenne une place dans son conseil d'administration, la cotisation annuelle est de 15 € et on continuera à vous rendre compte, au fur et à mesure du déploiement du projet SOL, sur le premier semestre 2009 à chaque fois qu'il sera nécessaire de le faire.

Elisabeth BEAUVAIS

Je trouvais ça bizarre qu'à la commission de solidarité, au lendemain des vœux, il n'y ait, dans le cahier blanc, aucune délibération pour la commission solidarité. J'étais surprise de voir qu'on aurait pu aborder ce sujet, parce que je suis venue à la commission, alors qu'il n'y avait aucune délibération sur la solidarité. Nathalie SEGUIN a invité le CCAS, qui a informé sur ce qui se faisait, je trouve ça très important la solidarité, mais pour moi cette commission était du bis repetita. Je veux bien, Madame le Maire, qu'on ne soit pas toujours fidèle aux commissions, on peut aussi avoir des empêchements mais quand on y va, ça serait bien quand même que, dans le cahier blanc, il y ait des délibérations qui concernent la commission solidarité, surtout au lendemain des vœux.

Nathalie SEGUIN

Nous avons tenu la commission municipale n°5, comme il se devait, nous y sommes restés jusqu'à 20 h et il me semble que nous avons dit des choses tout à fait intéressantes. Effectivement, il n'y avait pas de délibérations, mais il y a un certain nombre de questions qui sont débattues au sein du CCAS et il a toujours été convenu que nous viendrions en commission municipale avec des sujets qui sont débattus au CCAS et qui ne sont pas forcément connus de l'ensemble de l'équipe, y compris de l'opposition. Voilà comment ça s'est passé en commission municipale la dernière fois.

Madame le Maire

Simplement à ce moment là, l'association nationale ne nous avait pas encore proposé une place au conseil d'administration, ce qui aujourd'hui est le cas et quand nous avons fait les commissions, cette délibération ne pouvait donc pas être présentée.

Ça peut arriver de la même façon que l'on supprime des délibérations, d'autres fois on en rajoute, en fonction de l'urgence.

SEANCE DU 19 JANVIER 2009

n° D20090006

SECRETARIAT GENERAL**FINANCEMENT DU NOUVEAU CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS PRINCIPAL DE NIORT - APPROBATION D'UNE CONVENTION À SOUSCRIRE AVEC LE S.D.I.S.**

Madame le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente,

Des discussions ont été engagées depuis plusieurs années avec le S.D.I.S. sur les conditions du financement d'un nouveau centre d'incendie et de secours principal, en remplacement de l'actuel centre de secours de la rue Baujet.

Le Conseil a approuvé, par une délibération du 22 septembre 2006, les règles de répartition entre les communes de leur participation à hauteur de 20% du coût de la construction.

Cependant, l'accord sur le plan de financement n'a jamais pu aboutir, alors que le nouveau centre de secours est actuellement en cours de construction sur le terrain réservé à cet effet par la Ville à l'angle du boulevard Mendès-France et de l'avenue de Limoges.

Cette situation ne pouvait perdurer et les services du SDIS, de la Ville de Niort et du Conseil Général ont donc décidé de se réunir pour reprendre l'intégralité des questions tranchées ou en suspens et rechercher une solution satisfaisante pour l'ensemble des parties.

Il est proposé aux organes délibérants concernés d'approuver un dispositif qui prévoit :

- que la Ville de NIORT participerait avec les autres communes dans les conditions prévues par la délibération de son conseil municipal du 22 septembre 2006, à hauteur d'un montant de 862 931,25 € ;
- que la Ville de NIORT apporterait au SDIS une subvention d'équipement exceptionnelle d'un montant de 762 195 € correspondant à la valeur de l'actuelle caserne ;
- que le terrain d'assiette du futur centre de secours serait cédé par la Ville de NIORT au SDIS au prix de 400 000 € hors taxes, cette cession faisant l'objet d'une délibération distincte soumise à votre vote lors de cette même séance.

Ces différents points ont donné lieu à l'élaboration d'une convention de financement annexée à la présente délibération et qu'il vous est demandé d'approuver.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver la convention de financement du futur centre d'incendie et de secours principal de NIORT, à souscrire avec le SDIS,
- Autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer ladite convention.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Madame le Maire de Niort,
Députée des Deux-Sèvres

Geneviève GAILLARD

PROCES-VERBAL

